

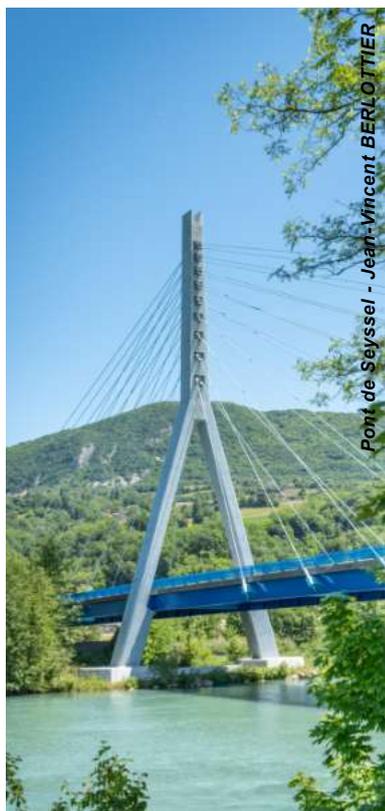
RAPPORT ACTIVITÉS

2022

01
Ain
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement de l'Ain

CONSEIL



Pont de Seyssel - Jean-Vincent BERLOTTIER

ARCHITECTURE



URBANISME



Belvédère du Grand Colombier

ENVIRONNEMENT

EDITO DE LA PRESIDENTE

En tant que présidente du CAUE de l'Ain depuis bientôt deux ans, je suis honorée et fière de vous présenter ce bilan de l'activité, illustrant la richesse et la diversité de ses missions et des actions menées. Pour venir compléter les missions « historiques » du CAUE – conseil aux particuliers et aux collectivités - je retiendrais deux actions majeures qui ont marqué l'activité du CAUE en 2022.

Le CAUE, engagé pour l'utilisation des matériaux bio et géo-sourcés

Cette année a été l'occasion de mettre en application les partenariats de l'association et mettre un coup de projecteur sur l'utilisation des matériaux bas carbone, issus de filières courtes et locales aindinoises, levier majeur face aux enjeux environnementaux et économiques actuels.

A la suite des engagements du Département de l'Ain et des assises de la forêt et du bois lancés en fin d'année 2022, le CAUE 01 en lien avec FIBois 01 et des partenaires engagés (ONF, SPL ALEC 01, la COFOR, l'AMF 01) a mis en place l'un des cinq webinaires dédiés à **la filière bois** dans l'Ain, avec pour thème la rénovation et construction en bois.

Dans le cadre de rencontres professionnelles à l'échelle du département ou inter-départementale, **la filière pierre** a été mise à l'honneur via :

- une rencontre des AINterpros avec la CAPEB autour du matériau pierre et du réemploi au Fort l'Ecluse au mois de mai ;

- une rencontre de la filière professionnelle de la pierre naturelle avec l'URCAUE et les CAUE de l'Ain et de l'Isère autour des carrières d'Hauteville (01) et Montalieu (38) en octobre.

En 2023, cette démarche se poursuivra avec des temps de dialogues et d'échanges **autour du pisé et de la paille dans la construction**.

Le CAUE, acteur de la formation des élus et professionnels

Depuis 2018, le CAUE de l'Ain s'est engagé dans la structuration de son offre de formation, pour répondre à une des quatre missions que la loi sur l'architecture lui a confiées : « *la formation et (le) perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction* ».

Aussi, après l'obtention de la **certification « QUALIOPI »** en février 2022 - une reconnaissance nationale pour les organismes de formation - le CAUE de l'Ain a obtenu le renouvellement de son **agrément pour la formation des élus Locaux** (CNFEL) en début d'année 2023. L'organisation d'un pôle « formation et sensibilisation » au sein du CAUE a permis de **consolider ses missions en interne** et mettre en place un binôme technique et administratif pour assurer le pilotage de cette mission à fort enjeu.

En effet, l'évolution du contexte réglementaire et la complexité des thèmes d'actualité (réglementation environnementale, adaptation au changement climatique, concertation citoyenne, etc.) oblige les élus locaux mais aussi les professionnels à actualiser leurs connaissances et le CAUE de l'Ain, en tant que structure de formation, propose désormais un programme annuel et des formations à la demande.

Poursuivre la trajectoire et l'engagement en 2023

Ces deux actions ne constituent que des exemples qui témoignent de la diversité des missions du CAUE 01 et démontrent la place indispensable du CAUE auprès des collectivités aindinoises, et sa place au sein de l'ingénierie territoriale locale au regard des enjeux et défis à venir.

Je tiens à renouveler **mes remerciements auprès de chacun de vous, adhérents du CAUE, pour votre attachement à notre institution, à l'intérêt de ses missions, à ses valeurs et sa vocation de défense de la qualité du cadre de vie**, de l'architecture et du paysage.



Clotilde FOURNIER, Présidente du CAUE de l'Ain

Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain, déléguée à l'insertion, l'emploi, l'habitat et le logement
Conseillère départementale du canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice

SOMMAIRE

L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES

P. 2

CONSEILLER

• LES COMMUNES

P. 3

ZOOM • P. 7 DES EXEMPLES DE CONSEILS AUX COLLECTIVITES

ZOOM • P. 10 LES PROGRAMMES « PETITES VILLES DE DEMAIN »

• LES INTERCOMMUNALITES

P. 1

ZOOM • P. 12 CONSEILLER LES SYNDICATS MIXTES DE SCOT

ZOOM • P. 13 CONSEILLER LES COLLECTIVITES DANS LES JURYS

• LES PARTICULIERS

P. 14

ZOOM • P. 15 DES EXEMPLES DE CONSEILS AUX PARTICULIERS

SE FORMER AVEC LE CAUE DE L'AIN

P. 17

FORMER LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS

P. 18

SENSIBILISER LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS

P. 22

ZOOM • P. 24 SENSIBILISER SUR LES MATERIAUX BIOSOURCES ET GEOSOURCES

INFORMER ET SENSIBILISER

• LE GRAND PUBLIC

P. 25

• AVEC LES RESSOURCES DU CAUE

P. 27

FAIRE VIVRE LES PARTENARIATS

• AVEC LE DEPARTEMENT

P. 28

• AVEC L'ETAT

P. 29

• AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

P. 31

COMMUNIQUER

P. 32

TRAVAILLER EN RÉSEAU

• AVEC S-PASS TERRITOIRES

P. 33

• AVEC L'URCAUE ET LA FNCAUE

P. 34

LA VIE DE L'ASSOCIATION

• LA VIE DU CAUE

P. 35

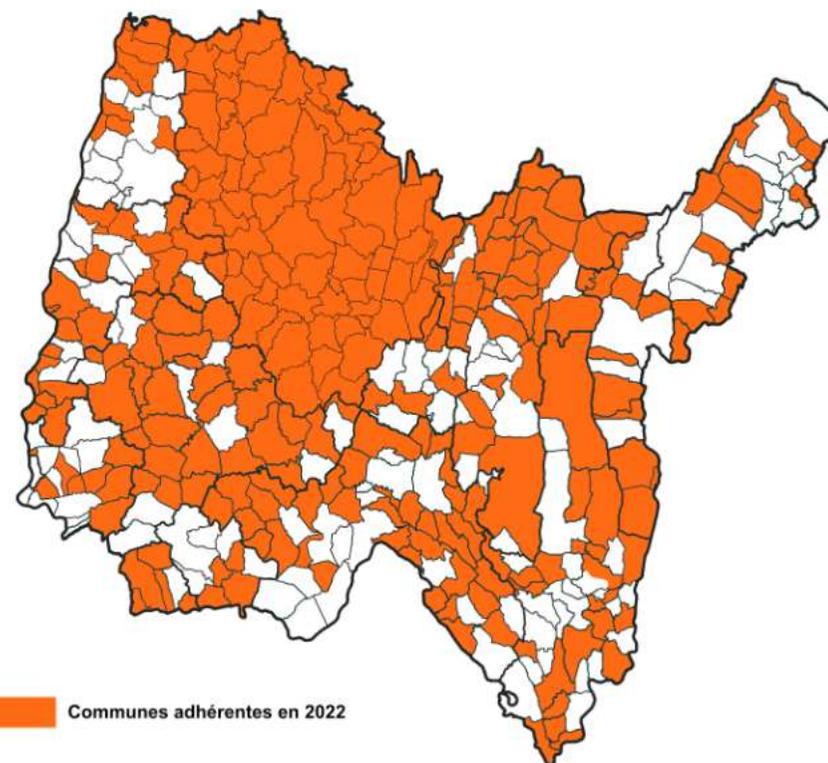
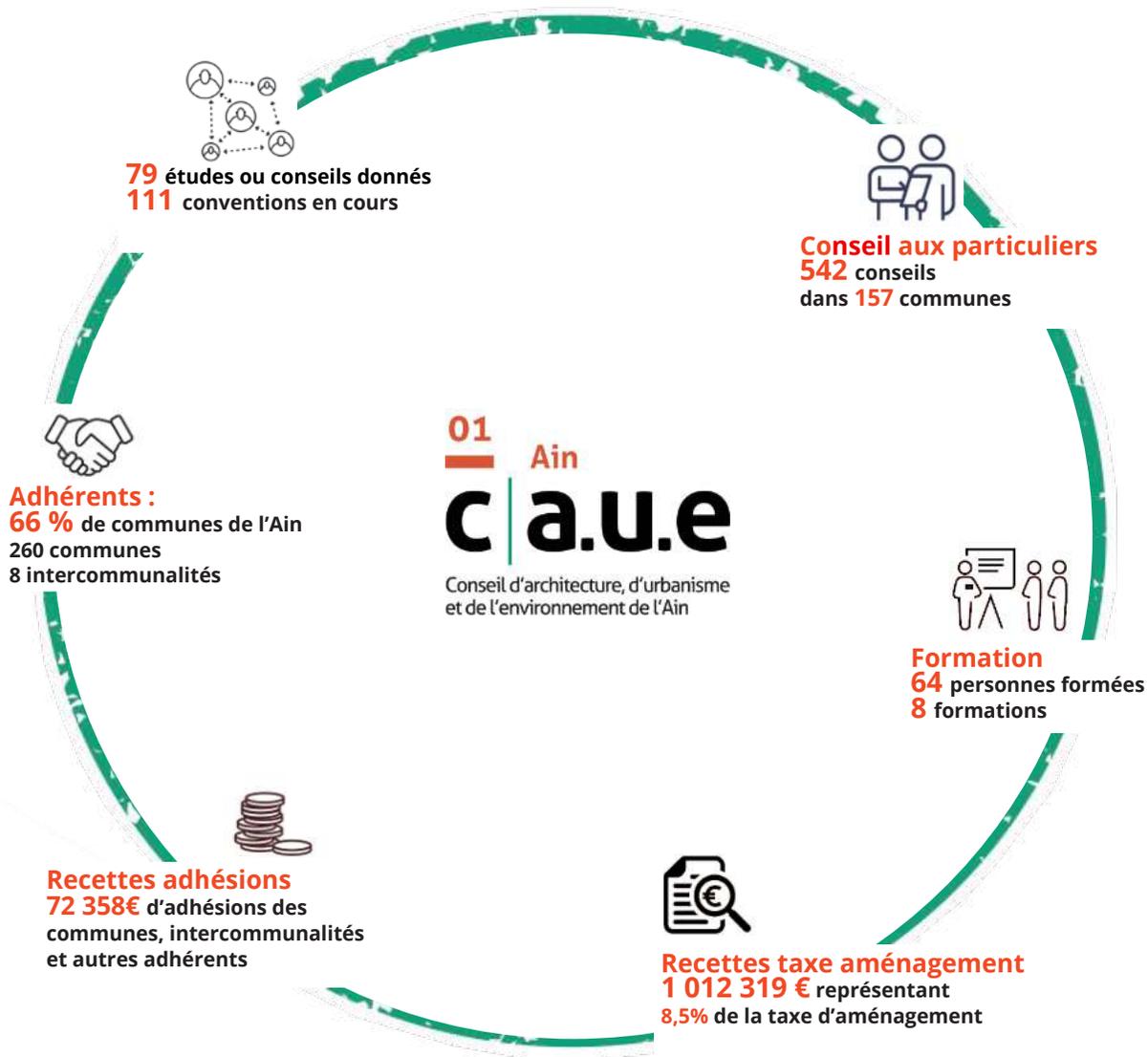
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

P. 36

• L'EQUIPE

P. 37

L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES



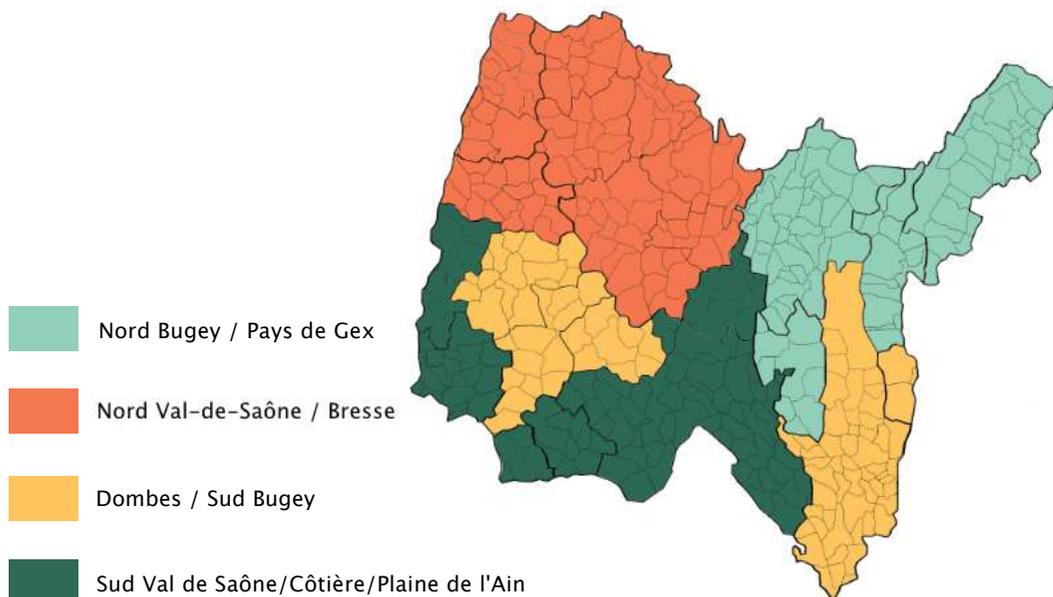
- >> **Montant de l'adhésion** : 10 centimes par habitants (réduit de moitié si l'intercommunalité est adhérente à l'année N-1)
- >> **4 demi-journées gratuites** d'études par an dédiées aux communes adhérentes

«Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement».
(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

Le CAUE de l'Ain est à la disposition des communes pour les accompagner dans le cadre de missions de conseil sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage contribuant ainsi à une évolution urbaine et paysagère de qualité. Une première rencontre permet d'identifier la demande. Le CAUE établit ensuite un compte-rendu détaillé apportant un état des lieux et des recommandations adaptées.

En cas de besoin, une poursuite de la mission est proposée à la collectivité, via une convention. Des journées gratuites sont offertes aux communes adhérentes.

En 2022, quatre architectes ont travaillé sur chacun des quatre territoires de l'Ain, avec un paysagiste-conseil et deux architectes-conseils en soutien sur des approches thématiques (patrimoine, centre-bourg, environnement, paysage...) sur l'ensemble du département.



Pourquoi faire appel au CAUE ?

>> Vous aménagez le cœur de votre ville ou de votre village

Le CAUE explore différentes hypothèses d'aménagement, vous conseille sur la qualité des espaces publics, la programmation d'une étude, l'information ou la participation des habitants.

>> Vous construisez un bâtiment public

Le CAUE vous conseille sur l'implantation et le programme du bâtiment et la participation des usagers.

>> Vous restaurez ou réhabilitez votre patrimoine

Le CAUE vous conseille sur la faisabilité du projet, le choix des matériaux, les techniques traditionnelles de restauration, la coloration des façades.

>> Vous révisez un document d'urbanisme

Le CAUE vous accompagne dans l'élaboration de votre projet de développement communal ou intercommunal, accompagne les démarches de planification (PLU, PLUi, etc.), la définition des enjeux spécifiques de certaines de vos orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

>> Vous souhaitez accueillir de nouveaux habitants

Le CAUE vous informe sur les différentes étapes à suivre, les possibilités d'extension ou de densification de votre bourg ou village.

>> **Vous voulez impliquer les élus, les habitants ou des associations** de votre commune dans votre réflexion prospective. Le CAUE organise des ateliers de concertation pour une plus grande implication de tous et une meilleure acceptation.

Les communes ayant fait appel au CAUE en 2022

Secteur BRESSE

- BENY** : aménagement des abords du stade
- CEYZERIAT** : réflexion pour un schéma de mobilité adapté aux usages
- CORVEISSIAT** : réflexion globale du hameau St Maurice d'Echazeaux
- DOMPIERRE SUR VEYLE** : requalification et aménagement d'une aire de loisirs
- DRUILLAT** : guide d'orientations stratégiques pour l'aménagement du centre-bourg
- FOISSIAT** : accompagnement sur l'évolution de la salle des fêtes et l'aménagement de la place de Carouge
- JOURNANS** : réflexion sur le coeur de bourg
- LENT** : réflexion prospective coeur de village
- MALAFRETAZ** : réflexion sur l'aménagement du cimetière et de ses abords
- MEILLONNAS** : revalorisation du coeur historique
- SAINT JEAN SUR REYSSOUZE** : réhabilitation d'une ancienne ferme à pans de bois en espace culturel
- SAINT TRIVIER DE COURTES** : guide d'orientations stratégiques pour le centre village
- SIMANDRE SUR SURAN** : extension du cimetière et d'une aire de jeux pour enfants
- VAL REVERMONT** : accompagnement sur la création du PLUi
- VANDEINS** : réflexion sur l'évolution du village
- VERJON** : mise en valeur du coeur de village
- VERNOUX** : réflexion sur la place au coeur du village

Secteur NORD VAL DE SAONE

- PONT DE VAUX** : requalification des cours d'écoles élémentaire et maternelle
- SAINT BENIGNE** : réflexion sur l'évolution des équipements publics

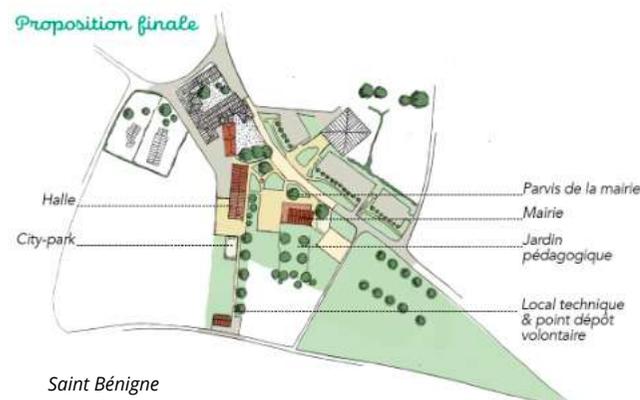
Les communes ayant fait appel au CAUE en 2022

Secteur DOMBES

- BIRIEUX** : préservation de l'auberge et du centre village
- CHATILLON SUR CHALARONNE** : urbanisation du secteur Malatrait
- CHATILLON SUR CHALARONNE** : cadrage programmatique et patrimonial de la Ferme Malatrait
- CHATILLON SUR CHALARONNE** : actualisation de la charte chromatique
- MIONNAY** : urbanisation secteur de la gare, évolution du foncier en coeur de ville
- NEUVILLE LES DAMES** : accompagnement pour la sécurisation de la rue des Sablonnières
- RELEVANT** : accompagnement pour l'urbanisation du centre du village
- SAINT MARCEL EN DOMBES** : suivi de différents projets communaux
- SAINT NIZIER LE DESERT** : atelier partagé sur l'évolution du village
- VALEINS** : conseil sur l'évaluation de la carte communale



Chatillon sur Chalaronne



Saint Bénigne

Les communes ayant fait appel au CAUE en 2022

Secteur NORD BUGEY - PAYS BELLEGARDIEN

- APREMONT** : réflexion sur l'évolution du village - Zone 2AU
- APREMONT** : aménagement du lotissement «Les Bruves»
- BELLIGNAT** : réflexion coeur de village
- BRENOD** : mise en valeur du réseau de lavoirs
- CONFORT** : mise en valeur de l'église et ses abords
- CONFORT** : réflexion sur l'extension du Tram'bar
- CONFORT** : réflexion sur l'aménagement d'un espace vert
- MARTIGNAT** : accompagnement pour la création d'un bar restaurant,
- MARTIGNAT** : mise en valeur de la fontaine-lavoir
- MONTREAL LA CLUSE** : salle des fêtes Mogador
- NANTUA** : accompagnement de la commune
- NANTUA** : conseil des particuliers en site patrimonial remarquable (SPR)
- OYONNAX** : aménagement d'un espace de sport et de loisirs,
- OYONNAX** : accompagnement de la commune pour des espaces et bâtiments publics
- PLATEAU D'HAUTEVILLE** : réflexion sur le parc Le Pontet

Secteur PAYS DE GEX

- COLLONGES** : réflexion sur le coeur du village
- CROZET** : réflexion sur le chalet d'alpage de Bévy
- DIVONNE LES BAINS** : conseil sur le centre nautique de Maurice Novarina
- FERNEY VOLTAIRE** : accompagnement des autorisations de construire
- MIJOUX** : accompagnement sur l'évolution lavoir / bains-douche années 30
- PREVESSIN MOENS** : Aménagement du quartier centre
- SAINT GENIS POUILLY** : charte des espaces extérieurs de l'opération "Park Jean Monnet"
- VERSONNEX** : atelier de réflexion sur l'aménagement du centre
- VESANCY** : réflexion sur l'aménagement des espaces publics

Les communes ayant fait appel au CAUE en 2022

Secteur SUD BUGEY

- ARTEMARE** : évolution du quartier des écoles
- ARVIERE EN VALROMEY** : création de stationnement en centre village
- BELLEY** : réflexion sur l'aménagement de l'îlot Baudin - Grande rue,
- BELLEY** : évolution de l'îlot Marguerite
- BELLEY** : Accompagnement pour la mise en place de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
- VIRIEU LE GRAND** : création d'un espace public après démolition



Les communes ayant fait appel au CAUE en 2022

Secteur COTIERE - PLAINE DE L'AIN

DAGNEUX : recommandations sur un avant-projet de création de 27 logements en centre-ville

DAGNEUX : réflexions sur la transition urbaine et écologique du Centre-ville autour du Cottey

DOUVRES : évolution du « clos Lamanne » et analyse patrimoniale

MARCHAMP : création d'une place de village près du musée archéologique

MIRIBEL : conseil aux particuliers en Site Patrimonial Remarquable

PONT D'AIN : un schéma directeur des liaisons inter-quartiers pour unifier la commune

SAINT ELOI : requalification de la place de la halle et extension d'une aire de jeux, note d'enjeux sur le Mas Garnier

SAINT MAURICE DE BEYNOST : réflexion sur la construction d'une passerelle et continuité piétonne,

SAINT MAURICE DE BEYNOST : note d'enjeux de prédefinition d'OAP

SAINT SORLIN EN BUGEY : définition d'une stratégie prospective

SAULT-BRENAZ : réflexion sur l'évolution du quartier de la rue neuve

SERRIERES DE BRIORD : évolution d'Orientations d'Aménagements Programmatiques

TRAMOYES : restructuration et extension du groupe scolaire Doisneau et des locaux associatifs

VARAMBON : valorisation du centre ancien

Secteur SUD VAL DE SAONE

CHALEINS : évolution du centre bourg

CHALEINS : recommandations pour un city-stade

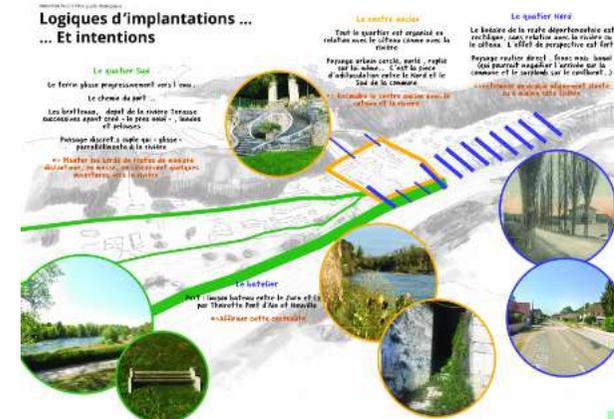
GENOUILLEUX : restauration des façades, toitures et menuiseries de l'église

GUEREINS : réflexions préalables sur l'évolution des OAP et revalorisation du cœur ancien de la commune

Les communes ayant fait appel au CAUE en 2022

THOISSEY : valorisation des espaces publics attenants au bief des Echudes et création d'un parcours en voie douce

THOISSEY : actualisation de la charte chromatique



Varambon



Thoissey

VESANCY

Réflexion sur les espaces publics

La commune a sollicité l'assistance du CAUE de l'Ain pour réfléchir à l'aménagement et la requalification des espaces publics situés à l'arrière du château. Ce site représente le cœur du village et jouxte la mairie, l'école, un local technique, un terrain de sport, un espace de loisir, une zone de stationnement, des logements, au milieu d'une nature généreuse.

Les enjeux sont nombreux : il s'agit de redéfinir l'identité du centre, la qualité des espaces publics, les relations et le maillage entre les différents lieux, la vocation de ces espaces, la qualité urbaine et paysagère du site... ; c'est à la fois un projet urbain (parking, voirie, liaison), paysager (espace de loisirs, parc, cour) et architectural (mise en valeur du château, nouveaux logements...).

Le CAUE a proposé de faire, dans un premier temps, un état des lieux du site (circulations, stationnement, espace de repos, espaces verts, les perspectives, bâtiments) pour mettre en évidence les atouts et les contraintes du site.

Dans un second temps, un schéma de principe a été proposé sur l'ensemble du secteur (traitement des entrées, aménagement des voies, perspectives à entretenir, ambiances, fonctions et dessertes, circulations douces, stationnement, aménagement de l'espace public).

Cette intervention du CAUE, en amont dans le projet, a permis aux élus de mieux maîtriser les enjeux et de cibler les objectifs.

Le château de Vesancy étant protégé au titre des abords du monument, la réflexion se fait en partenariat avec l'UDAP de l'Ain.



SAINT NIZIER LE DESERT

Ateliers partagés sur l'évolution du village

A l'origine, les élus ont le projet de réaménager les espaces publics du centre village dont l'entrée de l'école et l'espace laissé par la démolition future de la cure.

La réflexion s'est ensuite élargie à l'évolution des équipements, avec la volonté de créer de nouveaux locaux commerciaux et un bar. L'évolution du PLU et des questions d'échelles urbaines ont aussi été évoquées.

Les élus souhaitent une vision à 30 ans de leur commune.

Le CAUE a proposé de les accompagner sur leur projet de «revitalisation de la vie de village» par la mise en place d'ateliers partagés. Les participants seront des élus, membres du conseil municipal et commissions techniques.

Le CAUE a organisé et animé la participation en différentes étapes :

- Lancement de la démarche d'ateliers partagés lors d'une réunion publique
- Organisation de trois ateliers partagés "Saint Nizier le Désert dans 30 ans":

Atelier 1 - État des lieux du village vu par les participants et synthétisé par le CAUE

Atelier 2 - Diagnostic, objectifs, enjeux : recueil des réflexions sur l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie, en intégrant les équipements, des commerces, un bar, les liaisons piétonnes, l'aménagement d'espaces publics au centre-village,... A cette étape, les participants associent aux lieux repérés, des ambiances et des usages, à partir d'images de références fournies par le CAUE ou par eux-mêmes.

Atelier 3 - Intentions de projet et pistes de projet :

Durant cet atelier, les participants sont amenés à réaliser un schéma de synthèse des objectifs et enjeux, proposant une ou plusieurs hypothèses d'évolution de la commune. Le CAUE se charge de traduire ces intentions de projets en plan de scénario.



CHALEINS

Evolution du centre-bourg

Les élus s'interrogent sur la mise en valeur des espaces publics existants ou l'extension des modes doux.

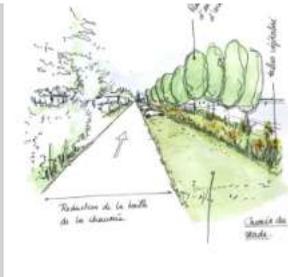
Plusieurs pistes sont évoquées :

- L'élaboration d'un plan guide stratégique pour imaginer une évolution cohérente, qualitative et fonctionnelle du village. Il permettrait de repérer les éléments majeurs patrimoniaux et structurants ou les vues majeures à préserver afin d'établir une stratégie foncière à long terme pour mieux relier les différents quartiers ou réfléchir à l'implantation cohérente de nouveaux bâtiments.
- Une réflexion sur la mise en valeur des espaces publics du haut du village, en intégrant les attentes des commerçants ou associations. La création d'une halle pourrait être envisagée pour dynamiser ce lieu et renforcer l'attractivité du marché.
- Une attente sur les espaces sportifs et de détente avec un meilleur regroupement des équipements et leur intégration au sein d'un grand parc arboré.

Le CAUE de l'Ain a proposé d'accompagner les élus à travers l'élaboration d'un plan d'actions communal basé sur la dynamisation et la mise en valeur du centre ville.

Ce document aborde différents points :

- Diagnostic urbain : histoire, qualités et potentiels
- Réflexions sur le devenir des espaces publics, places et traversées piétonnes.
- Hypothèse de création d'une halle ouverte polyvalente par des principes d'implantation.
- Mise en valeur du parc sportif à l'heure de la transition écologique.
- Proposition d'objectifs de qualité et de références d'aménagements.
- Synthèse d'un plan guide phasé au gré des divers échanges et attentes



APREMONT

Réflexion sur l'évolution d'une zone à urbaniser

Dans l'optique de maîtriser l'évolution de développement de la commune, de proposer différents types d'habitat, et de préparer les aménagements à venir, les élus souhaitent réfléchir au devenir d'un tènement classé zone 2AU, à proximité de la mairie.

Les enjeux sont de permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans leur village, de permettre aux jeunes de s'installer et participer à la vie communale, mais aussi de repérer et transformer les éventuels bâtiments vacants pour permettre leur réemploi.

La commune a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion. Apremont a régulièrement fait appel au CAUE au cours des dernières décennies pour différents projets.

Le projet comporte des aspects paysagers et urbains importants, les parcelles se trouvent au cœur de la commune et leur aménagement aura un impact visuel notable, mais aussi architectural.

En premier lieu, le CAUE a réalisé une brève analyse de la commune comprenant les usages, leur localisation, les atouts et les contraintes des bâtiments... afin de proposer des hypothèses qui serviront de base de discussion avec Haut-Bugey Agglomération pour la révision du PLUi. Un schéma de principe a été ensuite proposé sur l'ensemble du site intégrant les liens à l'existant, et permettant d'estimer le potentiel, l'intérêt du site pour une urbanisation.

L'intervention du CAUE, en amont du projet, permet aux élus de maîtriser les enjeux et de cibler les objectifs.



CORVEISSIAT

Réflexion globale du hameau Saint Maurice d'Echazeaux

Les élus ont sollicité le CAUE afin de réfléchir à l'aménagement du hameau Saint Maurice d'Echazeaux, dans le but d'aménager de manière qualitative et cohérente l'espace public central.

En effet, cet espace est régulièrement envahi par les véhicules lors des saisons propices aux visites et randonnées, mais il sert également aux enfants du quartier, et aux manifestations autour du four.

L'objectif de cette réflexion a été de :

- Favoriser un partage de l'espace public et des «rues»,
- Encourager et privilégier une mobilité «douce» compatible avec les activités de visites et de randonnées, et la vie quotidienne des habitants,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager,
- Pouvoir planifier des aménagements à court et moyen terme, définir une stratégie d'acquisition de foncier si nécessaire,
- Faciliter et simplifier la gestion, l'entretien et l'embellissement (fleurissement...).

C'est dans ce contexte que le CAUE a proposé aux élus une réflexion plus globale et partagée, sur le potentiel d'aménagement de ce secteur. C'est au travers d'ateliers participatifs organisés avec le conseil municipal élargi aux habitants du hameau, que le CAUE guide les participants à la compréhension du fonctionnement global du hameau, et fait émerger des intentions de projets. Cette méthode permet le partage d'informations, l'appropriation des pistes de projet et une plus grande implication de tous.

L'ensemble du travail effectué est ensuite synthétisé par le CAUE dans un livret d'orientations stratégiques.



SAINT SORLIN EN BUGEY

Définition d'une stratégie prospective

Les élus souhaitent lancer une réflexion globale sur son village, et par la même occasion sur la réfection de la montée de l'église et de son quartier. Ils voudraient candidater à un label de valorisation touristique et patrimonial. Ils pourraient ainsi prétendre à des subventions qui leur permettraient de réaliser des projets de mise en valeur de leur patrimoine, à travers les espaces publics, la réfection de bâtiments, la création de cheminements... dans un projet global et cohérent au long terme.

Sur recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, et s'appuyant sur l'expérience d'Ambronay labellisée « Petite Cité de Caractère », les élus se tournent vers le CAUE de l'Ain pour avoir son assistance dans l'élaboration d'un document prospectif pour l'évolution qualitative de leur territoire.

A cette fin, le CAUE a proposé d'organiser des ateliers de réflexion et de concertation (comprenant le conseil municipal, des associations, des commerçants, des habitants, des partenaires aux choix des élus), ainsi que des réunions en commissions internes, en lien étroit avec l'Architecte des Bâtiments de France.

A l'issue de ces démarches, la Montée de l'église, le quartier de Collonges et le lien entre le coeur de village et la Via Rhôna ont été repérés comme objectifs prioritaires.

Les études de faisabilité ont ensuite été réalisées par l'ADIA.



CEYZERIAT

Réflexion pour un schéma de mobilité adapté aux usages

La commune a été sélectionnée pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain ». Sa candidature a été axée sur la mobilité.

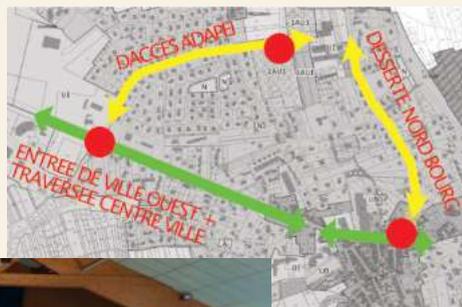
C'est dans ce contexte que le CAUE accompagne les élus dans leur réflexion pour un schéma de mobilité adapté aux usages d'aujourd'hui et son phasage potentiel à mettre en place d'ici deux années : requalification de l'axe d'entrée de ville ouest (rond-point de la gendarmerie, boulevard urbain d'entrée de ville) et de la traversée du village.

Les élus souhaitent que le CAUE les accompagne plus largement sur le volet mobilité et réaménagement des voies et espaces publics, accompagnant les futurs projets structurants de la commune : arrivée du foyer ADAPEI à proximité du collège, agrandissement d'une entreprise au nord du bourg, etc...

Il a donc été décidé d'aborder une vision globale des circulations douces sur la commune.

Le CAUE a proposé la mise en place d'un plan guide d'orientations stratégiques autour des points suivants : réaménagement de la rue principale, jonction avec la voie verte à venir, piste d'aménagement des abords du rond-point de la gendarmerie, parking de covoiturage éventuel.

La première phase s'est déroulée en ateliers partagés avec les élus (commission du conseil municipal) : partage des ambitions, définitions des orientations stratégiques, définition des études spécifiques à mener par quartier, participation et animation des réunions et ateliers de quartier pour définir et expliquer les choix retenus.



PONT D'AIN

Schéma directeur des liaisons inter-quartiers pour unifier la commune

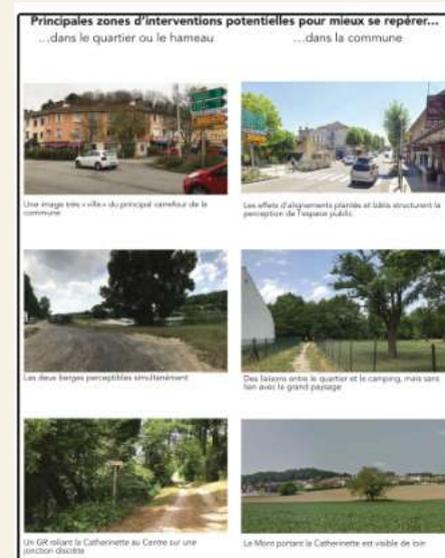
Les élus souhaitent se concentrer sur une vision à long terme pour favoriser l'unité du village. Ils sollicitent le CAUE pour la réalisation d'un schéma directeur afin de repérer et mettre en valeur les principales « articulations » particulièrement en modes doux (piétons, cycles).

Ce travail alimentera le projet de territoire de la commune dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » pour lequel Pont d'Ain a été retenu par l'Etat, en lien étroit avec les avancées de « l'Opération de Revitalisation de Territoire » en cours, l'UDAP 01, et également l'ADIA, pour l'aménagement des quais.

Comment révéler les liens déjà existants entre des secteurs parfois physiquement disjoints ? C'est cet enjeu qu'il a fallu relever pour définir ce qui peut définir le « ciment » entre les différents secteurs de la commune, correspondant à des hameaux bien ancrés, historiquement parlant.

Pour répondre à cette demande, le CAUE a proposé d'organiser des ateliers avec les élus, mais l'originalité de la démarche participative a consisté à développer une carte interactive pour repérer et hiérarchiser les projets en cours ou à venir ayant un lien particulier avec l'usage des modes doux. Cet outil sera amené à être exploité et développé ensuite par les élus.

Le diagnostic établi par le CAUE amène aux prémices d'une fiche action dédiée aux mobilités douces en identifiant les problématiques à résoudre, des intentions de projets déjà en cours, des idées nouvelles qui émergent, des pistes d'actions du CAUE : une amélioration des liaisons nord/sud, pour, par exemple, mieux anticiper les évolutions d'usages des poches de stationnements en fonction des besoins.



CONSEILLER LES INTERCOMMUNALITES

Le CAUE accompagne les intercommunalités dans tout projet d'intérêt communautaire (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, Programmes Locaux de l'Habitat, commerces, patrimoine et tourisme) et pour une assistance auprès des services en charge des autorisations de construire.

Conseils aux intercommunalités en 2022

SYNDICAT MIXTE DU SCOT BUCOPA :

- fiches de sensibilisation et conseil
- formation «Densification spontanée en BUCOPA»
- webinaire «Densification spontanée pour le BUCOPA»
- Conseils auprès des services instructeurs

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD :

- cadrage programmatique pour la mise en valeur du site de la cascade de Glandieu
- fiches-conseils «patrimoine et espace public»
- projet de territoire
- accompagnement de la démarche «Petites villes de demain»

COMMUNAUTES DE COMMUNES BUGEY SUD / USSES ET RHONE :

- mise en valeur du site du Grand Colombier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES : Accompagnement de la démarche "Petites villes de demain"

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE :

- Suivi du plan Climat Air Energie Territoire
- Mise en valeur des façades de l'ancienne maison éclusière de Parcieux

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRIBEL PLATEAU : Conseils pour des particuliers et animation d'un stand dans le cadre d'un forum sur l'énergie

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN / PAYS DE CERDON : accompagnement de la démarche «Petites villes de demain»

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE : refonte de la charte chromatique intercommunale

GRAND BOURG AGGLOMERATION :

- accompagnement de la communauté d'agglomération et des particuliers dans le cadre de l'instruction des permis de construire
- accompagnement des démarches «Petites villes de demain» (Saint Trivier de Courtes et Ceyzériat)

HAUT BUGEY AGGLOMERATION :

- conseil pour l'aménagement de 12 chalets pour le camping de Hauteville,
- accompagnement de la démarche «Petites villes de demain»
- accompagnement de la communauté de communes et des particuliers dans le cadre de l'instruction des permis de construire



>> Montant de l'adhésion : 10 centimes par habitant

>> 8 demi-journées gratuites par an pour les intercommunalités adhérentes

Pour poursuivre le travail mené depuis 2016, le partenariat entre le CAUE et le Scot BUCOPA a été renouvelé en 2022. L'objectif est de capitaliser ce travail en faisant connaître les actions et les outils construits durant 4 ans (rando-Scot, ateliers, fiches...) mais aussi en déclinant le format des outils pour toucher les différents publics.

SENSIBILISATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE Fiches-conseils pour le territoire Scot BUCOPA

Le CAUE a proposé de réaliser un cahier de recommandations avec des fiches-conseils destinées à **sensibiliser et orienter les prescripteurs de projets d'aménagement et d'urbanisme** pour que leurs réalisations s'intègrent au mieux au contexte **architectural et paysager** du territoire.

Les **fiches s'adressent à différents publics** :

- **aux élus**, lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou en phase d'étude pré-opérationnelle d'opérations d'aménagement (permis d'aménager, zone d'aménagement concerté...) pour que les orientations et principes de ces cahiers soient intégrés au règlement de ces documents ;
- **aux services des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**, lors de l'instruction de dossiers de permis de construire ou d'aménager ;
- **à toute personne publique ou privée** sollicitant une autorisation d'urbanisme, pour garantir la qualité de l'intégration de leur projet de construction dans son environnement.

En 2022, trois premières fiches ont été réalisées par le CAUE :

- « **l'intégration des énergies renouvelables au bâti** »
(Outils et procédures d'intégration aux documents d'urbanisme)
- « **l'optimisation foncière au sein des enveloppes urbaines existantes** »
(procédure, moyens réglementaires...)
- « **le traitement des lisières urbaines et périurbaines** »
(écologie du paysage, entrées de ville)

Pour consulter les fiches :
<http://www.bucopa.fr/le-scot-en-pratique/les-cahiers-de-recommandations/>

CONSEIL AUPRES DES COMMUNES

Le CAUE apporte ses conseils auprès des services instructions en commission pour l'ensemble des communes du Scot (CC Plaine de l'Ain / CC Miribel et Plateau /...)



INTERVENTION EN COMITE SYNDICAL 19 avril 2022

Pour sensibiliser les élus présents au comité syndical du Scot BUCOPA, le CAUE a proposé l'intervention d'un expert **Thomas HANSS de «Villes Vivantes»** pour parler de densification spontanée. Une présentation des premières fiches de recommandations a également été faite à cette occasion.



Les participants ont été invités à suivre la formation mise en place par le CAUE sur ce thème pour les aider sur cette problématique.

FORMATION

« Densification spontanée en BUCOPA » - 20 mai 2022 à Chazey sur Ain

Objectif de formation : **Accompagner et organiser le renouvellement urbain spontané dans la commune**

La formation à destination des élus et des techniciens du territoire du BUCOPA s'est déroulée sur une journée associant théorie et pratique. La matinée était consacrée à l'apport théorique proposé par l'expert **Pierre JEANNIN, urbaniste consultant sénior**. Des vidéos en début de séquence ont été diffusées afin de familiariser les apprenants avec le sujet et pour leur montrer des cas concrets de densification.

L'après-midi, un exercice de cas pratique a été mis en place afin de porter une analyse et faire des propositions au regard d'un projet (Saint-Maurice-de-Beynost). Les apprenants se sont répartis en quatre groupes afin de traiter deux exercices fictifs différents. A l'issue de cette séquence, les participants ont restitué leurs propositions.

9 élus (maires, adjoints, conseillers municipaux) et 4 techniciens (responsables et instructeurs ADS) ont participé à cette formation.



A la demande de communes, intercommunalités, du Conseil Départemental pour les collèges en particulier, ou d'autres structures, le CAUE représente la profession d'architecte dans des jurys de concours de maîtrise d'oeuvre.

Il intervient aux différentes phases de sélection, en mettant ses compétences à disposition des membres du jury pour analyser les projets.

COMMUNE D'ATTIGNAT

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un restaurant scolaire et de locaux périscolaire

1^{er} décembre 2022 (et 24 mars 2023 - audition 13 avril 2023)

COMMUNE DE DIVONNE LES BAINS

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une salle des sports au sein du village des associations

11 juillet et 10 novembre 2022

COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER

- Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour le projet de construction du centre culturel Intercommunal

5 novembre 2021 et 25 mars 2022

- Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une salle polyvalente dans le parc du château de Gléteins

4 novembre 2022 (et 1^{er} février 2023)

COMMUNE D'OYONNAX

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère - espaces publics du quartier de la plaine (ANRU)

14 avril 2022

COMMUNE DU PLATEAU D'HAUTEVILLE

- Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie (riche de l'ex sanatorium Bellecombe)

29 septembre 2022 (et 6 janvier 2023)

COMMUNE DE PONCIN

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la cantine et logements du collège

14 juin 2022 (et 2 février 2023)

COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation-extension de la salle des fêtes

(15 décembre 2021) et 11 mai 2022

COMMUNE DE SAINT GENIS POUILLY

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une Maison solidaire et citoyenne

12 avril et 28 juin 2022

COMMUNE DE SEGNY

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école maternelle
15 juin et 2 novembre 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BUGEY SUD

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour le projet de requalification du site de la cascade de Glandieu

22 septembre et 7 novembre 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un multi-accueil 66 places

21 juin ou 20 septembre 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL PLATEAU

Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un pôle d'équipement public (services techniques et recyclerie)

8 novembre 2022 (et 28 mars 2023)

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

- Jury de concours marché global et performance « Cité des Plastiques de Demain »
(9 décembre 2021) et déclaration concours infructueux en 2022

- Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du siège de l'agglomération à Oyonnax

14 avril et 21 juillet 2022 sans suite (relancé en 2023)

EHPAD PUBLIC LA MONTAGNE A CHATILLON SUR CHALARONNE

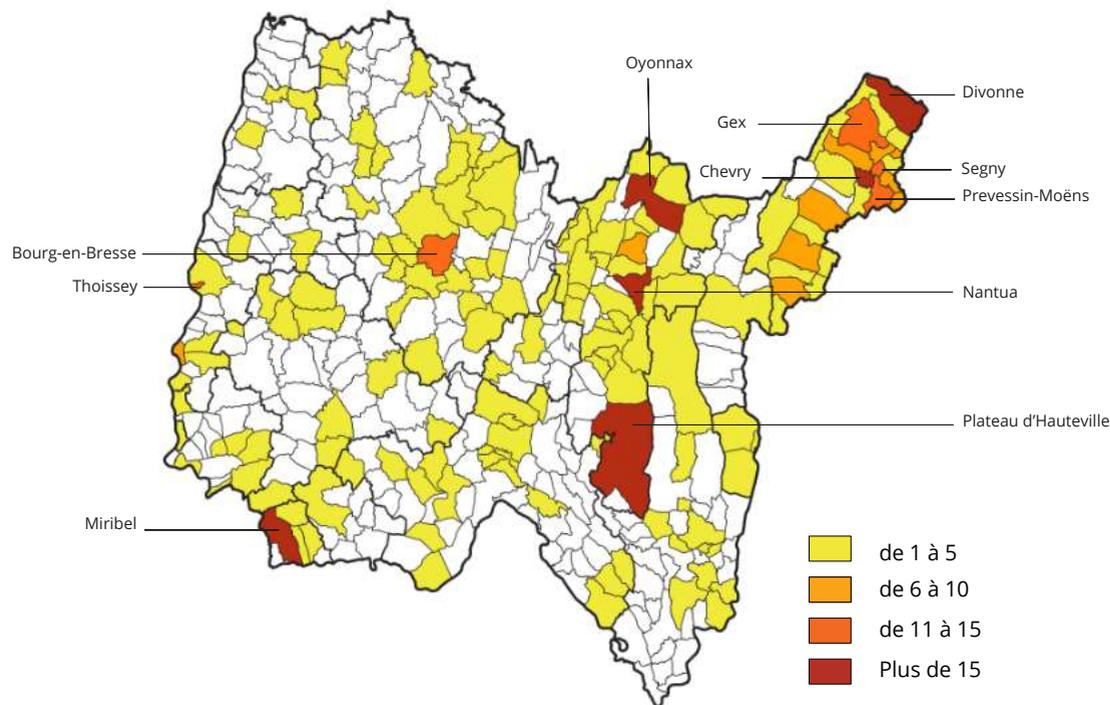
Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et construction d'une aile de 49 lits

9 décembre 2022 (et 23 mars 2023)



*Projet de Maison solidaire et citoyenne
à Saint Genis Pouilly
Architecte : MEGARD architectes*

Répartition des conseils aux particuliers sur le territoire



542 conseils aux particuliers en 2022 (494 en 2021)

157 c'est le nombre de communes où le CAUE a donné des conseils en 2022

Des permanences dans certaines communes

Pour les collectivités qui souhaitent des recommandations systématiques pour leurs administrés, dans certaines zones protégées ou selon des objectifs spécifiques, pour les opérations façades avec des nuanciers chromatiques, ou pour divers types de projets, avec quelquefois des cahiers de recommandations architecturales, le CAUE propose une convention spéciale et des permanences en communes. **En 2022, les permanences en mairie sont en augmentation.**

Le conseil dans le cadre de l'intercommunalité

Des intercommunalités adhérentes font également appel au service du CAUE pour des conseils pour des particuliers de leur territoire, au travers de permanences à l'échelle de leur territoire.

Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent les informations, les orientations et les conseils propres à assurer les qualités architecturales des constructions et leurs bonnes insertions dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre».

(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

Les conditions du conseil aux particuliers

Pour qui ?

Pour les propriétaires qui souhaitent construire, agrandir ou réhabiliter leur habitation, les architectes-conseillers du CAUE de l'Ain apportent leur aide.

Quand ?

Avant d'engager les formalités administratives, comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, le candidat à la construction peut bénéficier gratuitement d'un conseil sur rendez-vous.

Comment ?

- La prise de rendez-vous :

Pour favoriser la prise en charge des demandes et gérer l'échange des documents nécessaires au conseil, un système de demande en ligne a été mis en place en 2020. La demande se fait via le site internet du CAUE «www.caue01.org»

- Le conseil :

L'échange se déroule par téléphone, en visio, par mail et éventuellement sur place si nécessaire, sous la forme d'un dialogue constructif où les différentes solutions sont recherchées avec la finalité d'une meilleure qualité de conception et une parfaite intégration au paysage. Les conseils sont dégagés de toute mission de maîtrise d'oeuvre. Un compte-rendu, reprenant les orientations envisagées, est adressé à l'intéressé, à la mairie ou au service concerné.

Pour quoi ?

Les conseils peuvent viser un projet de construction de maison individuelle ou de logement collectif, la rénovation d'une ancienne ferme, et bien d'autres projets comme la reconversion d'une grange ou d'un hangar, une extension, une véranda, un garage, une façade (menuiseries, volets, ouvertures, couleur, choix de tuiles),...

Les architectes-conseillers interviennent également pour des conseils qui concernent des hébergements de loisirs (gîte, HLL), des bâtiments agricoles, industriels et commerciaux.

Ils aident les personnes qui les sollicitent, à comprendre les articles d'un Plan Local d'Urbanisme, les articles d'un règlement de lotissement ou les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Ils ont également un rôle de relais vers les professionnels (maître d'oeuvre, artisan) et d'autres organismes partenaires.

Requalification d'un ancien corps de ferme



34 rue Général De Gaulle
63000 Bourg-une-Bresse
04 74 21 13 13
contact@caue-048.com
www.caue-048.org

FICHE DE RECOMMANDATIONS CONSEIL AU PARTICULIER

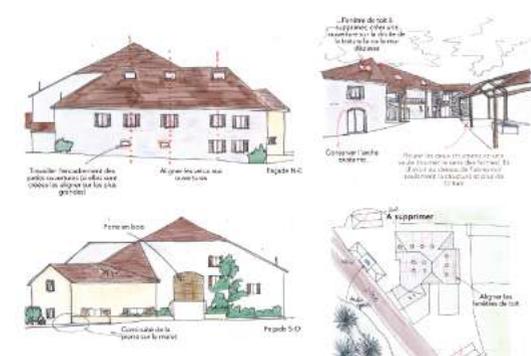


PROPRIÉTAIRE - DEMANDEUR :
Nom : _____
Adresse du projet : _____

ETAT D'AVANCEMENT :
 en amont
 sur PC n° _____
 sur DP n° _____
 orienté par UDAP / ...
 sur demande subvention

PERSONNE(S) PRÉSENTES ET QUALITÉ :
Modalié du conseil : sur dossier

NATURE DU PROJET :
Rénovation et réhabilitation d'une ferme
Titre du projet : Requalification d'ancien corps de ferme.



CONSEIL :

« Façades de Sud-Est : conserver l'ancien, créer une nouvelle façade de Sud-Est de la même hauteur que le toit, au la sixième étage »

« Travailler l'encadrement des ouvertures existantes (bois ou alu) et sur les annexes »

« À grand volume, au Sud-Est »

« Ferme en bois »

« Couverture de la ferme en bois »

« À supprimer »

« Alu sur les façades de Sud-Est »

« À supprimer »

Ce projet de réhabilitation et de rénovation d'une ancienne ferme, se trouve sur la commune de _____ à distance des centres de village des deux communes qui se sont réunies. Le programme de l'avant-projet propose une réhabilitation de la ferme, avec une rénovation de l'ensemble des façades de l'édifice existant, ainsi que la construction de 4 annexes de bâtiments, qui semblent être des abris, des lieux de rangements, ou plus simplement des espaces couverts. Le site se trouve au Nord de la commune et au Sud de l'autoroute A63, c'est une parcelle plutôt isolée étant donné son classement en tant que zone agricole, et les habitations les plus proches se trouvent à une centaine de mètres. Les bâtisses environnantes sont cependant caractéristiques de l'architecture locale et il semble important de garder cette image typique dans le paysage.

Le projet est dans l'ensemble cohérent avec la bâtisse existante et le contexte environnant, nous souhaitons tout de même émettre quelques recommandations afin d'apporter encore plus de cohérence, et une meilleure intégration de la rénovation dans son paysage. Pour cela nous préconisons dans un premier temps, de recourir à des menuiseries bois pour leur qualités sanitaires, écologiques et durables, pour l'ensemble des fenêtres, mais aussi pour la grande porte de la façade Sud-Ouest pour laquelle il serait intéressant de conserver l'attache original en bois. A défaut pour les menuiseries des fenêtres, il peut être envisagé de recourir à des menuiseries en aluminium pour leurs qualités esthétiques, leur choix de couleur afin de les intégrer au mieux à la nouvelle construction et leur moindre impact environnemental par rapport à celle en PVC.

Ensuite en ce qui concerne les fenêtres de toits, celles-ci ne correspondent pas bien à l'architecture traditionnelle, nous recommandons normalement d'y recourir mais comparons bien qu'avec le grand volume bâti ici présent, les espaces sous toits n'ont pas forcément d'autres moyens d'être éclairés naturellement. Nous vous recommandons le choix de menuiseries s'approchant des verrières d'ateliers type Cast ou Velux patrimoniale. Afin de minimiser l'impact visuel et garantir une insertion qualitative, il est important que les châssis des fenêtres de toits soient axés sur les baies des façades, et que les raccords de zinguerie soient limités au strict minimum.

Pour les ouvertures les plus petites de la façade Nord-Ouest et Nord-Est nous vous conseillons de travailler l'encadrement des fenêtres avec un enduit clair d'une couleur différente, afin que celle-ci ne vienne pas ajouter des touches d'architectures trop contemporaines à la façade réhabilitée.

La porte d'entrée de la façade Sud-Est pourrait être traitée de la même manière en travaillant l'encadrement de celle-ci, avec un enduit comme les fenêtres précédemment ou bien avec un encadrement en pierre.

Enfin la dernière recommandation en question de matérialité, nous vous proposons pour le muret de la façade Sud-Ouest, qui fait le lien entre la bâtisse existante en pierre apparente, et la grande porte d'entrée de la façade, de travailler ce muret en pierre comme la bâtisse existante afin de créer une cohérence avec ces nouvelles limites / barrières que vous venez créer. Il est aussi possible de le réaliser en enduit à pierre vue, ou bien un simple muret mais avec une teinte de crépis qui se rapproche de la couleur de l'enduit à pierre vue.

AVERTISSEMENT : Le CAUE s'inscrit aux personnes qui obtiennent des informations, des orientations et les conseils propres à leurs propres paysages des sites visités et locaux concernés et à proposer la qualité architecturale des constructions sans toutefois se charger de la maîtrise d'ouvrage, ainsi le 7 et le 31 janvier 2022. Le conseil délivré par le CAUE ne constitue pas une garantie de responsabilité juridique ou administrative et ne constitue en aucun cas un engagement contractuel. Le présent document constitue un document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-1033 du 8 août 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.

COPIES TRANSMISES A :
Le maître

NOTÉ L'ÉLABORÉ

Construction d'un bâtiment industriel



34 rue Général De Gaulle
63000 Bourg-une-Bresse
04 74 21 13 13
contact@caue-048.com
www.caue-048.org

FICHE DE RECOMMANDATIONS CONSEIL AU PARTICULIER



COMMUNE : _____

PROPRIÉTAIRE - DEMANDEUR :
Nom : _____
Adresse du projet : _____

DATE : 15/09/2022

ETAT D'AVANCEMENT :
 en amont
 sur PC n° _____
 sur DP n° _____
 orienté par UDAP / ...

VISITE SUR PLACE : OUI NON

ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE : _____

NATURE DU PROJET :
Définition et Construction neuve
Titre du projet : Construction d'un bâtiment industriel

Conseil sur l'insertion paysagère, la volumétrie et proposition d'images de références

PROJET DU PERMIS DE CONSTRUIRE




CONTEXTE : Ce site fait suite à une demande du service ads (autorisation des sols) de Montrevel-en-Bresse, Grand Bourg Agglomération, dans le cadre des commissions conventionnées CAUE - GBA.

LE PROJET : se situe au Sud de la commune de _____ le long de la Départementale 735. Le site est entouré de bâtiments variés (activités, industriels et de terres agricoles). Le terrain est relativement plat sur lequel est construit un bâtiment industriel. La commune est en carte communale. Le projet se compose de un seul bâtiment. L'entrée, côté nord, la voirie dessert un bâtiment que l'on contourne. L'entrée est donc à l'opposé de l'axe principal. Les façades sont habillées d'un bardage aluminium laqué de teinte RAL 7021 en pose verticale et bande de menuiseries en aluminium laqué RAL 7021. Les entrées de chaque cellule sont marquées par un bardage en aluminium laqué RAL 7021 d'un rythme différent positionné au-dessus des portes sectionnelles RAL 7021.

CONSEIL : L'utilisation des teintes grises sont plutôt banalisantes dans son ensemble. De plus les couleurs très foncées sur des bâtiments imposants sont impactantes dans le paysage.

Pour la suite du projet il faudrait :

- Revoir un projet plus discret, d'une part dans une réflexion de volumétrie donnant un rythme selon le paysage bâti et paysager environnant.
- Revoir le rythme des façades par des teintes plus adéquates, en choisissant/ remplaçant une teinte afin de souligner des détails.
- En terme d'aménagement de la parcelle, une réflexion sur le paysage et la végétation serait à envisager pour une meilleure intégration et ramener également l'impact du bâtiment imposant.

Nous rappelons que dans le cadre d'une demande de subvention auprès du département de l'Ain, un avis satisfaisant du CAUE de l'Ain doit être joint au dossier.

Nous restons à la disposition de l'entreprise afin de pouvoir échanger ensemble sur les éventuelles modifications à apporter au projet.

AVIS ÉMIS PAR LE CAUE DE L'AIN : L'objet de l'échange avec le service d'instruction a porté sur les points suivants :

- D'un point de vue architectural et insertion paysagère :
- À première vue, le volume projeté représente une grande entrée au ci.
 - Le bâtiment apparaît bien plus haut que les autres bâtiments alentours.

Les recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.

RÉFÉRENCES DE PROJETS

Nous orientons le propriétaire et son architecte ou constructeur de réfléchir à un dessin plus architectural dans le traitement des volumes et des façades, ainsi que dans le choix des matériaux.

Le traitement paysager a aussi une grande importance dans l'intégration du bâtiment.



AVERTISSEMENT : Le CAUE s'inscrit aux personnes qui obtiennent des informations, des orientations et les conseils propres à leurs propres paysages des sites visités et locaux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'ouvrage, ainsi le 7 et le 31 janvier 2022. Le conseil délivré par le CAUE ne constitue pas une garantie de responsabilité juridique ou administrative et ne constitue en aucun cas un engagement contractuel. Le présent document appartient aux services compétents et non au CAUE.

COPIES TRANSMISES A :
Service ADS de _____

NOTÉ L'ÉLABORÉ

Extension d'une maison individuelle



34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 91
caue@caue-016.com
www.caue.org

FICHE DE RECOMMANDATIONS CONSEIL AU PARTICULIER



COMMUNE : _____	ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE : _____	DATE : 29/04/22	VISITE SUR PLACE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
PROPRIÉTAIRE - DEMANDEUR : Nom : _____	NATURE DU PROJET : Extension bâtie d'une maison individuelle	ÉTAT D'AVANCEMENT : <input checked="" type="checkbox"/> en amont, <input type="checkbox"/> sur PC n° _____ <input type="checkbox"/> sur DP n° _____ <input type="checkbox"/> sur demande UDAP <input type="checkbox"/> sur demande ADS	PERSONNEL(S) PRÉSENT(S) ET QUALITÉ : _____
Adresse du projet : _____	Référence parcelaire : _____	Modèle de la fiche : sur place / site / sur dossier	

Conseil pour l'extension d'une maison et son intégration au sein du bâti existant

Les propriétaires souhaitent réhausser la travée est de leur maison.

Le contexte bâti local est caractérisé par des maisons groupées jointives, toutes individuelles. L'épannelage des toitures est rythmé de sorte qu'il convienne d'en respecter la "silhouette" (alternance de «vagues»). Selon cette logique, il suffirait de poursuivre les deux pans de toiture déjà existants de la travée ouest, et de continuer l'alignement bâti sur façade principale (le retrait en façade arrière peut également être repris). Les tuiles seront identiques. Le mur sur limite séparative est sera sur toute hauteur. Ces recommandations ne prévalent pas les réglementations en vigueur.



FACADE ARRIERE



SITUATION DU LOT



FACADE AVANT



SILHOUETTE BÂTIE SUR RUE



SITUATION DANS LE QUARTIER

COPIES TRANSMISES A :
Mairie : _____
Particulier : _____

Avertissement : Le CAUE s'engage aux personnes qui obtiennent ces informations, les observations et les conseils proposés à partir de son expertise professionnelle et de son expérience et à assurer la qualité architecturale des interventions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'ouvrage - article 7 de la loi du 3 janvier 1997.

Tout extrait, obtenu par les architectes-conseillers du CAUE ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constitue en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.



Rénovation d'une maison de village



34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 91
caue@caue-016.com
www.caue.org

FICHE DE RECOMMANDATIONS CONSEIL AU PARTICULIER



COMMUNE : _____	ARCHITECTE CONSEILLER DU CAUE : _____	DATE : 26/05/2022	VISITE SUR PLACE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
PROPRIÉTAIRE - DEMANDEUR : Nom : _____	NATURE DU PROJET : Rénovation / réaménagement	ÉTAT D'AVANCEMENT : <input checked="" type="checkbox"/> en amont, <input type="checkbox"/> sur PC n° _____ <input type="checkbox"/> sur DP n° _____ <input type="checkbox"/> sur demande UDAP <input type="checkbox"/> sur demande ADS	PERSONNEL(S) PRÉSENT(S) ET QUALITÉ : _____
Adresse du projet : _____	Référence parcelaire : _____	Modèle de la fiche : sur place / tel / sur dossier	

La propriétaire de cette maison de village souhaite en faire sa résidence principale. A cette fin, elle voudrait en améliorer les performances énergétiques en créant une isolation par l'extérieur.

Cette bâtisse fait partie du quartier/hameau de _____ dont il convient de respecter ou bien de révéler les atouts patrimoniaux à la faveur de tout projet. En regard de quoi, il conviendrait d'opter pour une isolation intérieure sur toute hauteur.

Toutefois, si la propriétaire fait une isolation par l'extérieur, il conviendra alors de :

- Profiter de la reprise de la toiture pour la compléter de rallonges côté sud, est, nord, de sorte que l'épaisseur de l'isolant soit le moins perceptible possible, de même, les menuiseries seront installées à 15 cm maximum du nu des façades
- Considérer un «soubassement» correspondant à la hauteur du mur de soutènement du jardin pour lequel les pierres seraient mises en valeur si l'appareillage est correct, avec un jointoyage faiblement creux (1 cm) SINON, recouvertes d'un enduit gratté fin avec finition à la chaux
- Harmoniser autant que possible les hauteurs et/ou alignements des baies dont la verticalité sera respectée
- Opter pour des menuiseries double-battants (bois ou alu, jamais PVC), avec volets perlennés en bois
- Choisir un enduit de type gratté fin avec finition à la chaux, RAL 1015 OU 1002, de préférence (faisant partie de la liste issu du PLU) et en faire une déclinaison lisse pour les encadrements des baies (15 à 17 cm de largeur tout autour du cadre, tablette comprise), ainsi qu'en chaînage d'angle (env. 30 à 40 cm de largeur) sur toute hauteur. Les volets (contrevents) seront de teinte RAL 5014.

Le CAUE invite le propriétaire à lui faire part de ces nouveaux essais avant de déposer véritablement son dossier, de nouvelles références pourront lui être alors transmises, le cas échéant. Ces recommandations ne peuvent prévaloir les règles d'urbanisme en vigueur sur le secteur concerné.



SITUATION PAR RAPPORT AU CENTRE VILLE



SITUATION DANS SON QUARTIER



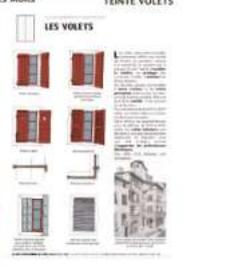
TEINTES MURS



TEINTE VOILETS



LIGNES ET AXES À RESPECTER AUANT QUÉ POSSIBLE



MAISON DANS CONTEXTE ACTUEL

COPIES TRANSMISES A :
Mairie : _____
Service ADS : _____
Particulier : _____

Avertissement : Le CAUE s'engage aux personnes qui obtiennent ces informations, les observations et les conseils proposés à partir de son expertise professionnelle et de son expérience et à assurer la qualité architecturale des interventions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'ouvrage - article 7 de la loi du 3 janvier 1997.

Tout extrait, obtenu par les architectes-conseillers du CAUE ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constitue en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.



SE FORMER AVEC LE CAUE DE L'AIN

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités.. ». (Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture).

A l'heure où les citoyens cherchent à vivre dans des territoires porteurs de sens, un défi écologique majeur est à relever dans les domaines de l'aménagement, du patrimoine et du développement durable.

Depuis 40 ans, le CAUE de l'Ain œuvre quotidiennement à l'aménagement de la qualité de vie. Engagé, attentif au vivre ensemble et interlocuteur de terrain, il propose de transmettre son **expérience, d'initier à ses savoirs et ses savoir-faire à travers un programme de formation résolument tourné vers la transition** qui s'impose à notre époque. Ce programme vise à éclairer et à doter de connaissances pour façonner, efficacement et harmonieusement, un avenir pérenne de nos territoires.

Depuis 2020, le CAUE propose un catalogue se composant de 4 modules brochant, avec humilité, une partie de ce vaste sujet. Ces modules sont indépendants et s'articulent autour d'un

«Programme 4 saisons» :

- le patrimoine bâti, reconversion et réemploi,
- la couleur dans les rues,
- le paysage et les projets d'aménagements,
- le projet de A à Z.

Le CAUE organise également sur demande des formations.

■ Quelques chiffres :

8 formations
64 apprenants
6 lieux de formation (Ain : Ambronay, Bourg-en-Bresse, Chazey-sur-Ain, Trévoux ; Hors département : La Réunion, Beauvais)
7 formations en présentiel
1 formation en mixte (présentiel et distanciel)
2 formatrices
3 experts

■ Zoom sur 2022

L'année 2022 est celle du changement pour la formation. Nous obtenons la certification Qualiopi qui nous professionnalise et qui reconnaît la qualité des formations que nous organisons. Nous passons ainsi de 3 formations réalisées en 2021 à 8 en 2022. 2 formations faisant partie du programme ont été animées et 6 formations sur demande ont été proposées.

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
Actions de formation

Qu'est-ce que Qualiopi ?

A partir de janvier 2022, les organismes de formations ont l'obligation de certification lorsqu'ils sollicitent des fonds publics et ou des fonds mutualisés/paritaires (loi du 5/09/2018).

Cette certification apporte la preuve qu'ils dispensent des prestations de qualité.

Elle se réalise selon le Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPi qui comporte 7 critères repartis en 32 indicateurs.

Les 7 critères portent sur :

- Informer les publics // offre de formation ;
- Concevoir la prestation // organisation des formations ;
- Mettre en œuvre l'action de formation // gestion des stagiaires ;
- Mobiliser les moyens nécessaires // moyens pédagogiques ;
- Maîtriser les compétences des personnels // gestion des formateurs ;
- Effectuer une veille de son environnement ;
- Se faire évaluer pour s'améliorer.

Le CAUE de l'Ain est concerné par 23 indicateurs.

La certification Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPi s'étend sur un cycle de 3 années composé d'un audit initial et d'un audit de surveillance à mi-parcours.

Pour l'audit, le CAUE doit fournir des preuves de conformité au Référentiel National Qualité.

Le 11 février 2022, le CAUE de l'Ain est le 3^e CAUE de France à obtenir sa certification au titre de la catégorie d'actions de formation

FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

« DENSIFICATION SPONTANÉE EN BUCOPA »

Formation pour les élus du Scot BUCOPA
Vendredi 20 mai 2022 à Chazey-sur-Ain

Thématique de la formation :

L'objectif de la formation devait permettre en situation professionnelle d'accompagner et organiser le renouvellement urbain spontané dans la commune.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le rôle des élus en amont et en aval des projets de densification,
- Appréhender les principes d'organisation spatiale harmonieux et efficaces,
- Porter une analyse et faire des propositions au regard d'un projet de densification (BIMBY).

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

- La session a permis de former 14 participants :
- 9 élus (maire, adjoint, conseiller municipal),
 - 4 techniciens (responsable et instructeur ADS).

Deux personnes inscrites se sont désistées avant le début de la formation.

La formation vue par les apprenants

Sur les 13 personnes ayant répondu au questionnaire, la formation a permis à **69,2 % des apprenants** de beaucoup contribuer à leur connaissance concernant la densification spontanée, et à **30,8 % des apprenants d'assez contribuer** à leur connaissance sur le sujet.

23,1 % des apprenants ont trouvé le **rythme de la formation approprié** et **76,9 %** l'ont trouvé **tout à fait approprié**.

84,6 % des apprenants ont été **très satisfaits** du contenu de la formation et **15,4 %** ont été **satisfaits**. L'expert et la formatrice ont été à **69,2% très pédagogues**.

Le CAUE « contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

(Article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)



« LE PATRIMOINE BÂTI, RECONVERSION ET RÉEMPLOI »

Formation du programme 4 Saisons
3, 4 et 10 juin 2022 à Ambronay

Thématique de la formation :

L'objectif de la formation devait permettre en situation professionnelle de déceler la valeur patrimoniale d'un lieu en prenant le temps de l'analyse, se positionnant en faveur d'une intervention et en argumentant vis-à-vis d'un projet.

Objectifs pédagogiques :

- Prendre le temps de l'analyse,
- Choisir la bonne posture,
- Mobiliser les bons outils.

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

- La session a permis de former 11 participants :
- 2 élus,
 - 2 chefs de projet « Petites Villes de Demain »,
 - 2 techniciens du Conseil départemental de l'Ain - service patrimoine,
 - 1 technicienne de collectivité,
 - 4 architectes.

La formation vue par les apprenants

Sur les 10 personnes ayant répondu au questionnaire, la formation a permis à **90 % des apprenants de beaucoup contribuer** à leur connaissance concernant le patrimoine bâti, la reconversion et le réemploi ; et à **10 % des apprenants d'assez contribuer** à leur connaissance sur le sujet.

100 % des apprenants ont trouvé le **rythme de la séquence 1 tout à fait approprié**, à **80% tout à fait approprié pour la séquence 2**.

100 % des apprenants ont été **très satisfaits** du contenu de la formation. L'expert et la formatrice ont été à **100%** très pédagogues.



FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

« LA COULEUR DANS LES RUES »

Formation du programme 4 Saisons
16 et 17 Juin 2022 à Bourg -en-Bresse

Thématique de la formation :

L'objectif de la formation devait permettre en situation professionnelle d'argumenter un choix couleur dans une commune.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir une culture de la couleur,
- Connaître et utiliser les outils chromatiques.

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

- La session a permis de former 6 participants :
- 1 technicienne de collectivité,
 - 1 coloriste,
 - 4 architectes.

La formation vue par les apprenants

La formation a permis à **50 % des apprenants de beaucoup** contribuer à leur **connaissance** concernant la couleur dans les rues ; et à **50 % des apprenants d'assez contribuer** à leur connaissance sur le sujet.

80 % des apprenants ont trouvé le **rythme de la séquence 1 tout à fait approprié**, à

66% des apprenants ont été très satisfaits du contenu de la formation. **33% ont été satisfaits. L'expert et la formatrice ont été à 100 % très pédagogues.**



« LECTURE DE PAYSAGE EN PLEIN AIR »

Formation du programme 4 Saisons
Lundi 5 décembre 2022 à Trévoux

Thématique de la formation :

L'objectif de la formation était d'acquérir des clés d'une lecture de paysage

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le paysage et ses échelles d'analyse,
- Lire un paysage collectivement.

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

- La session a permis de former 7 apprenants :
- 4 guides conférenciers,
 - 1 chargée des publics,
 - 1 assistante de direction,
 - 1 responsable.

La formation vue par les apprenants

Sur les 7 personnes ayant répondu au questionnaire, la formation a permis à **57,1 % des apprenants d'assez contribuer** à leur **connaissance** concernant la lecture de paysage ; et à **42,9 % des apprenants de beaucoup contribuer** à leur connaissance sur le sujet.

71,4 % des apprenants ont trouvé le **rythme de la formation tout à fait approprié**.

85,7 % des apprenants ont été **très satisfaits du contenu** de la formation. La **formatrice a été à 100 % très pédagogue.**



FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

TRAVAILLER EN RESEAU AVEC SPASS Territoires

L'objectif de la formation était de connaître les valeurs, les fondamentaux et le fonctionnement de la plateforme, prendre en main concrètement la plateforme, de la production au partage de contenus, asseoir une culture commune du travail en réseau, mesurer sa responsabilité éditoriale.

Sessions au CAUE 974 à Saint Denis - Ile de la Réunion

Niveau 1 - « Vers une intelligence collective des territoires »

Formation sur-mesure
Dates : 25, 26 et 29 août 2022

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

Cette formation était à destination de 4 nouveaux arrivants ainsi que 4 personnes ayant déjà suivi une formation en 2019. La plateforme collaborative ayant eu plusieurs mises à jour cela leur a permis de se remettre à niveau.

La session a permis de former 8 participants :

- 6 chargés d'études dont 3 architectes-conseillers, 1 urbaniste et 2 paysagistes,
- 1 documentaliste,
- 1 webmaster.

La formation vue par les apprenants

La formation a permis à **62,5 %** des apprenants de beaucoup contribuer à leur connaissance concernant la plateforme S-PASS Territoires ; et à **37,5 %** des apprenants d'assez contribuer à leur connaissance sur le sujet.

62,5 % des apprenants ont trouvé le rythme approprié et **37,5 %** l'ont trouvé tout à fait approprié. **62,5 %** des apprenants ont été satisfaits du contenu de la formation et **37,5 %** ont été très satisfaits. La formatrice a été à **62,5 %** très pédagogue.

Niveau 1 + 2

Formation sur-mesure (un jour supplémentaire en complément du tronc commun)

Date : 25, 26 et 29 août 2022 + 30 août 2022

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

Cette formation était à destination de 2 personnes référentes de la plateforme au sein du CAUE de la Réunion. La session a permis de former 2 participants :

- 1 chargé d'étude urbaniste,
- 1 webmaster.

La formation vue par les apprenants

La formation a permis à **100 %** des apprenants de beaucoup contribuer à leur connaissance concernant la plateforme S-PASS Territoires.

50 % des apprenants ont trouvé le rythme approprié et **50 %** l'ont trouvé tout à fait approprié. **100 %** des apprenants ont été très satisfaits du contenu de la formation.

La formatrice a été à **100 %** très pédagogue.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux de la mutualisation et du travail en réseau dans le contexte des CAUE,
- Acquérir une vision globale de la plateforme participative S-PASS Territoires, identifier sa philosophie, ses principes et ses contraintes techniques,
- Apprendre à animer et promouvoir son groupe de travail,
- Apprendre à co-produire, partager et valoriser ses productins.



■ ■ ■ TRAVAILLER EN RESEAU AVEC SPASS Territoires (suite)

Sessions au CAUE 60 à Beauvais - Oise

■ Niveau 1 « Vers une intelligence collective des territoires » - 1ère Session

Formation sur-mesure
Dates : 20 et 21 Septembre 2022

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

Cette formation comprenait des apprenants ayant une pratique hétéroclite de la plateforme (de pas du tout de connaissance voire un bon niveau, avec une majorité d'apprenants ayant une pratique régulière). La session a permis de former 7 participants :

- 3 chargés d'étude : 2 paysagistes, 1 architecte,
- 3 métiers support : 1 graphiste, 1 géomaticienne, 1 chargé de communication,
- 1 directeur.

La formation vue par les apprenants

La formation a permis à 42,9 % des apprenants de **beaucoup contribuer** à leur **connaissance** concernant la plateforme S-PASS Territoires ; et à 57,1 % des apprenants d'**assez contribuer** à leur connaissance sur le sujet.

42,9 % des apprenants ont trouvé le **rythme approprié** et 57,1 % l'ont trouvé tout à fait approprié. 71,4 % des apprenants ont été **satisfaits du contenu** de la formation.

La formatrice et l'expert ont été à 57,1 % **très pédagogues** et à 42,9% **très pédagogues**.



■ Niveau 1 « Vers une intelligence collective des territoires » - 2ème Session

Formation sur-mesure
Dates : 29 et 30 novembre 2022

Quelques chiffres :

Nombre et profils des apprenants :

Cette formation comprend des apprenants ayant une pratique hétéroclite de la plateforme (de pas du tout de connaissance voire un bon niveau, avec une majorité d'apprenants peu de pratique régulière).

La session a permis de former 11 participants :

- 9 chargés d'étude : 1 paysagiste, 4 architectes, 4 urbanistes,
- 2 métiers support : 1 responsable administrative et documentaire, 1 assistante de direction.

Un douzième apprenant était inscrit mais il a annulé sa participation la veille pour raison de santé.

La formation vue par les apprenants

La formation a permis à 45,5 % des apprenants de **beaucoup contribuer** à leur **connaissance** concernant la plateforme S-PASS Territoires ; et à 54,5 % des apprenants d'**assez contribuer** à leur connaissance sur le sujet.

54,5 % des apprenants ont trouvé le **rythme approprié** et 45,5 % l'ont trouvé tout à fait approprié. 63,6 % des apprenants ont été **très satisfaits** du contenu de la formation et 36,4% **satisfaits**.

La formatrice et l'expert ont été à 90,9 % **très pédagogues**.



SENSIBILISER LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS

■ ■ ■ AVEC LE RESEAU AINTERPROS DU BÂTIMENT DURABLE

L'année 2022 a permis de revenir à un fonctionnement classique associant visites et tables rondes à chaque trimestre de l'année.

- 1^{ère} rencontre 2022 – **17 Mars à Virignin** avec la visite de la salle polyvalente du Vernet qui a fait l'objet d'une rénovation énergétique par l'intérieur en bois pour aborder la question de la « **Rénovation énergétique d'un équipement communal des années 1980** »

- 2^{ème} rencontre 2022 – **12 Mai au Fort l'Ecluse de Léaz**
Le CAUE a co-organisé avec la CAPEB cette 20^{ème} rencontre des AINterpros, avec la visite du site exceptionnel de Fort l'Ecluse (travaux de restructuration et de mise en accessibilité) et une table-ronde sur le réemploi des matériaux dans la construction.
Cet événement a permis d'aborder le thème du « **Réemploi et de la valorisation des matériaux du bâtiment** » et de répondre aux 60 participants, professionnels de la construction et élus, sur toutes leurs questions liées au réemploi et la valorisation des matériaux.

- 3^{ème} rencontre 2022 – **4 Juillet 2022 au Collège Louis Amstrong à Beynost**
Cette rencontre sur le thème de la « **désimperméabilisation des sols** » a été illustrée par le réaménagement de la cour du collège pour améliorer la préservation de la ressource eau et le confort de travail des usagers.

- 4^{ème} rencontre 2022 – **29 septembre au gymnase Claudius Favier à Bourg-en-Bresse** consacrée au **dispositif ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE**
La table-ronde qui a suivi la visite a permis de faire le point sur les leviers pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le décret Éco Énergie Tertiaire et le cadre de la réglementation.

Retrouvez le **livret numérique bilan des rencontres 2022** : <https://www.ainterpros.com/fr/portail/202/mediatheque/66783/bilan-des-ainterpros-2022.html>
Site internet des AINterpros : www.ainterpros.com

■ ■ ■ AVEC FIBOIS 01 Webinaires et visites filière forêt bois de l'Ain

Le CAUE s'est associé aux organismes travaillant aux côtés de la filière forêt bois – FIBOIS01, COFOR 01, SPL ALEC Ain – conjointement avec l'Association des Maires de l'Ain pour mettre en place **4 webinaires et une journée de visites** pour informer et sensibiliser les élus, techniciens des collectivités du département mais aussi bureaux d'études, architectes... sur le rôle de la filière bois au regard des enjeux du territoire aindinois (changements climatiques, économie circulaire, valorisation des ressources, emplois).
Le CAUE a proposé également une lecture de paysage à l'occasion de la journée de terrain.

Retrouvez les webinaires sur la **chaîne Youtube de la filière forêt bois 01** : <https://www.youtube.com/@filiereforetbois0131/videos>

AINterpros
DU BÂTIMENT DURABLE



The collage features logos for FIBOIS, ALEC Ain, CAUE, AMF de l'Ain, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, and AIN. It also includes two documents: 'WEBINAIRES ET VISITES FILIÈRE FORÊT BOIS DE L'AIN' and 'Bilan des rencontres 2022'.

SENSIBILISER LES ELUS ET LES PROFESSIONNELS

■ ■ ■ ET ENCORE...



• Conférence habitat durable avec la Ville de Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération

À l'Espace du lac à Bourg en Bresse - 4 mars 2022

Avec la nouvelle RE2020 (réglementation environnementale) des bâtiments neufs qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2022, la Ville de Bourg-en-Bresse et Grand-Bourg Agglomération ont invité différents acteurs de l'habitat pour échanger sur les actions possibles sur les futures constructions. L'objectif étant d'encourager et d'accompagner les constructions à haute performance énergétique.

Le CAUE est intervenu à une table-ronde sur le thème des perspectives pour les marchés de la construction et de la rénovation en construction haute qualité environnementale aux côtés de la Fédération Française du Bâtiment, la chambre des Notaires, l'Association des Architectes de l'Ain, ...



• Visite du lotissement du Verger du Moulin à Val-Revermont commentée par Jean-Vincent Berlotier avec Grand Bourg Agglomération - 17 septembre 2022

Les participants ont pu découvrir ce quartier avec les explications de l'ancien maire Pierre PERDRIX et l'architecte Jean-Vincent BERLOTTIER. Ils ont rappelé la politique foncière volontaire de la commune et la concertation débutée au début des années 2000.

Le CAUE a participé aux réflexions initiales pour l'aménagement du quartier. La rencontre s'est poursuivie en mairie autour de retours d'expériences sur l'habitat groupé.

Le CAUE a fait un reportage vidéo de cette visite organisée dans le cadre des commissions « **Projet de territoire et stratégie territoriale** », et « **Habitat et politique de la ville** » du Grand Bourg Agglomération.



Les matériaux biosourcés, issus de la biomasse tels que le bois, le chanvre, la paille, le liège.. et les matériaux géosourcés issus de ressources d'origine minérale, tels que la terre crue ou la pierre sèche, présentent généralement une faible empreinte environnementale, en particulier lorsqu'ils sont locaux et peu transformés.

Certains matériaux sont également issus du réemploi ou de la revalorisation de déchets, et s'inscrivent alors dans une logique d'économie circulaire.

Les applications pour la construction neuve et la rénovation sont nombreuses : structure, isolation, enduits, toiture, parement, etc.

En 2022, le CAUE de l'Ain a abordé cette thématique à travers différents partenariats

• « Promotion de la pierre naturelle locale pour le patrimoine bâti et l'économie locale »

Journée de terrain 12 octobre 2022

L'union Régionale des CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes et les CAUE 01 et 38 ont organisé une journée d'études sur la pierre naturelle en lien avec l'UNICEM et RhônApi. La matinée s'est déroulée dans l'Ain à Hauteville avec la visite de la Carrière Blanc et a permis à la trentaine de participants de rencontrer et échanger avec les acteurs de la filière.



L'après-midi s'est poursuivi en Isère à Parcieux avec la visite de l'unité de transformation de l'usine Guinet-Derriaz 1912 guidée par le secrétaire général de l'UNICEM et le président de RhônApi. En fin de journée les participants ont pu découvrir les différentes entités du campus formation de l'UNICEM à Montalieu (38) accompagné par le directeur du campus et le responsable du pôle pierre, avant une table-ronde de clôture de cette journée riche en échanges.

• « Le réemploi des matériaux du bâtiment »

Rencontre AINterpros - 12 mai 2022

Quels matériaux de chantiers peuvent être valorisés ? Le réemploi peut-il être une solution face à la pénurie de matériaux ? Quelle réglementation en matière de réemploi ?

Dans le cadre du réseau des AINterpros du bâtiment durable, le CAUE et la CAPEB ont organisé une rencontre au Fort l'Écluse à Léaz, pour faire découvrir aux participants une belle illustration de recyclage vertueux avec l'installation d'un ascenseur dont l'enveloppe est faite de gabions remplis exclusivement avec les pierres issues des parties démolies du Fort.

La table-ronde qui a suivi a permis de dresser un état des lieux de la structuration de la filière de réemploi des matériaux. Les intervenants ont fait part de leur expertise et retours d'expérience sur ce thème.

Une cinquantaine de participants a participé à cette rencontre riche d'échanges.

Le CAUE a réalisé une vidéo retraçant cette rencontre (pour voir la vidéo : <https://youtu.be/Eogf5OtylnY> ou sur le site des AINterpros www.ainterpros.com)



• La filière bois au regard des enjeux du territoire Aindinois

Le CAUE s'est associé aux organismes travaillant aux côtés de la filière forêt bois - FIBOIS 01, COFOR 01, SPL ALEC Ain et le CAUE de l'Ain - conjointement avec l'Association des Maires de l'Ain pour préparer un programme afin d'informer les élus, techniciens, des collectivités du département et autres techniciens, sur le rôle de la filière bois au regard des enjeux du territoire aindinois (changements climatiques, économie circulaire, valorisation des ressources, emplois).

4 webinaires (de janvier à Mars 2022)

Les thèmes de la filière forêt bois de l'Ain, de la gestion durable en forêt, de la construction et rénovation bois et du bois énergie ont été développés au travers d'une série de webinaires.

Le CAUE s'est particulièrement attaché à organiser le webinaire consacré à la construction et rénovation bois pour aider les participants à répondre aux questions qu'ils peuvent se poser : Comment utiliser du bois local dans les projets ? Quels sont ses avantages ? Quels sont ses performances techniques et énergétiques dans le cadre de la RE2020 ? De quelles aides peut-on bénéficier ?

Des architectes praticiens de l'Ain, qui se sont lancés dans des projets de ce type, ont apportés leurs retours d'expérience.

Pour voir les webinaires : chaîne Youtube de la filière forêt bois 01 <https://www.youtube.com/@filiereforetbois0131/videos>

Journée visites - 29 mars 2022

Une journée terrain a permis aux élus et techniciens présents de mieux connaître la filière bois de l'Ain au travers de visites et d'échanger avec les intervenants : chaufferie et des infrastructures bois énergie de Val-Revermont et d'une parcelle forestière, pour terminer par la découverte d'une salle des fêtes construite en bois local «L'espace du Lac» à Bourg en Bresse.



INFORMER - SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

■ ■ ■ EXPOSITION « CONQUÊTES SPATIALES : OÙ VIVRONS NOUS DEMAIN ? »

Du 2 avril au 7 mai 2022 au Centre Culturel Aragon d'Oyonnax

En partenariat avec la Ville d'Oyonnax, le CAUE a présenté pendant près d'un mois, l'exposition « Conquêtes spatiales : où vivrons-nous demain ? » produite par le CAUE de la Haute-Savoie, en partenariat avec la Ville de Douvaine, les CAUE de l'Ain, de l'Isère et Rhône Métropole.

Cette exposition a permis aux visiteurs de découvrir la vision fantastique de la ville du futur, de l'habitat de demain, et plus particulièrement de l'an 2000 avec les architectes Jean-Louis Chanéac, Claude Costy et Pascal Häusermann.

Des visites commentées ont été proposées durant la durée de présentation de cette exposition inaugurée le 5 avril.



■ ■ ■ EXPOSITION « JEAN-VINCENT BERLOTTIER - ARCHITECTURE ET OUVRAGES D'ART »

Pour faire suite à la publication de l'ouvrage du CAUE dédié aux constructions de l'agence BERLOTTIER paru aux éditions de Patrimoine des Pays de l'Ain fin 2020, le CAUE a réalisé en 2020 une exposition consacrée à Jean-Vincent BERLOTTIER.

La mise en lumière du travail de cet architecte qui a marqué de ces bâtiments publics l'ensemble département de l'Ain, notamment des collèges, des écoles, des gymnases, des salles de fêtes ou de spectacle, fait partie intégrante du rôle du CAUE de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement.

Présentation dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain – du 10 octobre au 10 novembre 2022

Le CAUE s'est associé à la DDT de l'Ain pour exposer pour la première fois dans ses locaux, les panneaux présentant la richesse de la production de Jean-Vincent BERLOTTIER (équipements publics, logements, quartiers complets, mais aussi de nombreux ponts comme le pont de Seyssel dans l'Ain).

Une douzaine de panneaux, regroupant photos, plans et dessins de l'architecte, ainsi qu'une quinzaine de maquettes de projets ont ainsi été exposés durant un mois.

- **Inauguration** : vendredi 14 octobre 2022 à l'occasion des Journées du Patrimoine.
- **Visites guidées** : plusieurs visites guidées, en présence de l'architecte pour certaines, ont été proposées au public
- **Conférences** : Deux conférences ont été proposées par Jean-Vincent BERLOTTIER " Voies et villes - Espaces publics et espaces privés" en marge de l'exposition, à destination des agents de la DDT.

• **Vidéos** : Une première série de vidéos a été réalisée par le CAUE en 2022 pour illustrer et compléter l'exposition. (voir les vidéos sur la chaîne Youtube du CAUE 01 : https://www.youtube.com/watch?v=zcmAUUVv_es&list=PLLaX56dX4XbEPcuWdF77SXwNLInk_e26n)

Quelques panneaux présentés en avant-première lors de l'Assemblée Générale du CAUE au Centre Innovance à Villieu-Loyes-Mollon - Vendredi 24 Juin 2022



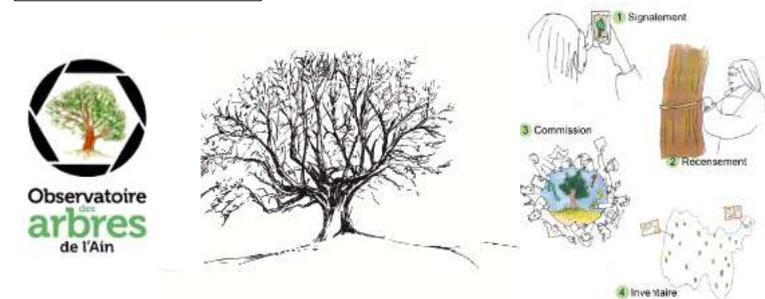
INFORMER - SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

■ ■ ■ **EXPOSITION «PIERRE PINSARD, ARCHITECTURES PROFANES»**
Pour accompagner la présentation d'un fascicule rédigé par Dominique AMOUROUX sur l'église d'Ars construite par Pierre Pinsard, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire Trévoux-Dombes-Saône-Vallée a exposé une partie de l'exposition du CAUE de l'Ain "Pierre Pinsard, architectures profanes et sacrées", à l'occasion des Journées du Patrimoine.

■ ■ ■ **VISITES DE MAISONS D'ARCHITECTES DANS L'AIN**
Journées Nationales de l'Architecture – les 15 et 16 octobre 2022
Pour les Journées Nationales de l'Architecture, le CAUE s'est associé de nouveau cette année à l'Association des Architectes de l'Ain et l'Ordre des Architectes, pour proposer des visites de maisons mettant à l'honneur le savoir-faire des architectes locaux et les retours d'expérience des propriétaires qui leur ont confiés ces projets. Quatre parcours de visites ont été proposés aux alentours de Bourg, Gex et Miribel permettant de découvrir une dizaine de réalisations (maison neuve, ferme rénovée, maison de village, extension, ...). Ils ont regroupé **plus de 70 participants** en cumulé sur les deux journées.

Retour en images des visites 2022 : <https://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/#visualisateur/4084>
Voir l'**Observatoire des maisons d'architectes dans l'Ain** : <https://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/#visualisateur/3265>

■ ■ ■ **OBSERVATOIRE DES ARBRES**
L'Observatoire des Arbres de l'Ain est un outil de recensement participatif des arbres de toute nature du département ! Cette plateforme collaborative en ligne, ouverte à tous, permet d'inventorier arbres et alignements remarquables du territoire. Cartographié et documenté, cet ensemble de données participe à la connaissance active du patrimoine naturel du département. Une fois validée et qualifiée, cette base de connaissance se prête à de multiples valorisations : contribution à l'identification et la protection de la biodiversité, support d'actions de sensibilisation et valorisation du patrimoine arboré, enrichissement d'actions touristiques. Depuis 2018, le CAUE de l'Ain oeuvre aux cotés d'autres CAUE de France afin de construire cet outil ambitieux. En 2022, un gros chantier visant à faire évoluer l'interface numérique a été réalisé par l'ensemble des CAUE impliqués. Pour accéder à l'**Observatoire des Arbres** : www.caue-observatoire.fr



INFORMER - SENSIBILISER AVEC LES RESSOURCES DU CAUE

LE CENTRE DE RESSOURCES DU CAUE DE L'AIN

Spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, le centre de ressources créé dès 1980, est ouvert, gratuitement, à tous publics (professionnels, enseignants, étudiants, collectivités locales, particuliers, etc.). Il dispose d'un espace de consultation/travail. Les ouvrages et revues sont consultables uniquement sur place. Il a également un usage interne.

Le centre est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous.

LE PORTAIL RESSOURCES CENTRE-EST

Le CAUE de l'Ain s'est associé, il y a quelques années (2016) aux centres de ressources des CAUE de Bourgogne - Franche-Comté pour proposer à tous les publics un espace d'information mutualisé accessible sur internet.

Vous pouvez ainsi consulter des livres, articles de presse, brochures, études. Les documentalistes ont complété cet espace par le référencement de podcasts, vidéos en ligne, MOOC, etc.

Chaque mois, un bulletin « Ressources CAUE » propose des suggestions de lecture sur des thèmes relatifs au cadre de vie. Vous pouvez les retrouver en téléchargement sur le portail. Ces bulletins vous intéressent ? Vous pouvez en être destinataire sur simple demande à ressourcescaue@gmail.com

Zoom sur 2022 :

Les bulletins ont porté entre autres sur la climatisation naturelle, la désimperméabilisation des sols, les cours d'école, l'urbanisme rural, le micro-habitat, etc.

En 2022, le CAUE de l'Ain a enregistré plus d'une centaine d'ouvrages en version papier ou numérique.

L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage est une base de données régulièrement actualisée, pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur la démarche des acteurs du projet sur une sélection d'opérations. Chaque CAUE l'alimente avec des fiches sur des équipements et aménagements urbains et paysagers sélectionnés pour leur qualité.

Zoom sur 2022 :

En 2022, le site s'est donné une nouvelle jeunesse.

De nouvelles fiches ont fait leur apparition comme l'espace d'animation sociale « Les Glycines » à Bourg-en-Bresse par SILT architectes ; l'extension de l'école technique du bois à Cormaranche-en-Bugey par Séverin Perraut ; le projet urbain « Le Sirius » au sein du nouveau Carré Amiot à Bourg-en-Bresse par les architectes Delers et Dosse, etc...

Nous invitons les maîtres d'ouvrages et maître d'œuvre à nous solliciter pour valoriser leurs réalisations exemplaires.

LES EXPOSITIONS

Le CAUE prête gratuitement des expositions dont il est auteur ou co-auteur, sur les thèmes de l'architecture, l'urbanisme et le paysage, l'environnement et le cadre de vie en particulier.

ET ENCORE...

Les archives du CAUE

Depuis sa création en 1979, le CAUE réalise de très nombreuses études qui constituent une accumulation d'informations sur le territoire départemental. Les documents sont classés et archivés. Depuis la mise en place du portail « Ressources CAUE Centre-est », le CAUE indexe les anciennes études réalisées. Ces documents ne sont pas en accès libre mais constituent une mémoire pour les communes.

Panorama de presse

Le CAUE propose un « **Scoop.it** » permettant une veille d'information sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, le paysage et le patrimoine.

Les articles de la presse mensuelle sont indexés dans le portail « Ressources Caue Centre-Est ».



www.ressources-caue.fr



Les ressources du CAUE en chiffres :

Le centre de ressources centre-est

Plus de **5500** documents sont directement téléchargeables.
44040 notices de documents sont référencées.

L'Observatoire des CAUE

Depuis sa création en 2002, **5947** fiches étaient en ligne.
Le CAUE de l'Ain participe à l'Observatoire depuis 2015.
Dans l'Ain, vous pouvez trouver **35** réalisations valorisées

Les archives du CAUE

1040 études sont indexées.

Panorama de presse

431 articles de presse mensuelle ont été enregistrés en 2022 dans des périodiques consultables au CAUE de l'Ain.
966 articles de presse mensuelle ont été enregistrés en 2022 sur l'ensemble des CAUE du portail « Ressources Caue Centre-Est ».



Consultable à l'adresse www.caue-observatoire.fr



www.scoop.it/topic/caue-2

FAIRE VIVRE LES PARTENARIATS



■ ■ ■ AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

• Travail avec les services

Partenariat réseau patrimoine

Le CAUE participe aux côtés d'autres acteurs du patrimoine sur le département, à des rencontres annuelles mises en place par le Service Patrimoine Culturel du Département en partenariat avec l'UDAP. L'objectif est d'échanger sur mesures mises en place pour la restauration du patrimoine et sur les actions de chacun des partenaires en la matière.

Réseau lecture publique

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de développement de la lecture publique, un partenariat entre le Département et le CAUE est évoqué. Le CAUE pourrait apporter ses connaissances sur les bâtiments accueillants les bibliothèques (typologies, superficie, modularité...) et sur l'implantation de tels équipements.

Rencontre avec les archives départementales

Des membres du CAUE ont échangé avec les archives départementales pour le tri de nos archives et pour la valorisation des archives d'architectes du XIX et XX^e en vue de l'exposition et d'une publication future sur Tony Ferret.

• Avis techniques

Avis techniques consultatifs :

A la demande du Conseil Départemental, dans le cadre d'attribution de subventions, le CAUE est amené à donner des avis auprès des services du Conseil Départemental, sur des bâtiments industriels ou des bâtiments patrimoniaux dans le cadre de plan d'aides aux communes et aux particuliers.

Aides pour le patrimoine non protégé

Le CAUE apporte des conseils ponctuels à la demande des communes pour des travaux de réfection de patrimoine communal (église, lavoir,...) en vue de l'obtention de subventions départementales.

Commission Tourisme

Le CAUE est sollicité environ 2 fois par an pour participer à une commission tourisme afin de formuler des avis techniques sur les projets d'hébergements de loisirs.

Accompagnement du Département sur le réaménagement du site de la Madeleine

Le CAUE a réalisé plusieurs scénarios de réaménagement du site de la Madeleine à Bourg-en-Bresse qui accueillera entre autres la nouvelle Maison départementale du cadre de vie. Le CAUE a été sollicité pour donner un avis quant au choix du système de clôture envisagé, le futur stationnement et plus largement le devenir du parc arboré. Un travail de recueil des besoins et de discussion est engagé afin de préparer une consultation de paysagistes concepteurs.

• Participation aux projets et événements

Assises du Bois - 6 mai 2022 à Péronnas

Assises du Logement - 19 octobre 2022 à Saint Vulbas

Guichet unique de l'habitat

Les rencontres se sont poursuivies en 2022 avec le Département et les pôles satellites (ADIA, SOLIHA, ADIL, SPL ALEC 01) qui intégreront la nouvelle Maison départementale du cadre de vie de l'Ain « PERL'Ain »



PATRIMOINE [s] DE L'AIN
un site du Département de l'Ain



FAIRE VIVRE LES PARTENARIATS

■ ■ ■ AVEC L'ÉTAT

• Petites Villes de demain

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », le CAUE intervient auprès d'une quinzaine des 23 communes retenues, aux travers de réunions, d'ateliers ou visites.

Ateliers partagés à Pont d'Ain – 17 Février 2022

Le CAUE a également participé à ces ateliers.

Atelier Partagés Villars les Dombes – 18 mai 2022

Le CAUE a participé à des ateliers partagés initiés par la DDT de l'Ain avec visite préalable sur le terrain. Ces ateliers participatifs thématiques ont été l'occasion de croiser les regards entre élus et professionnels permettant de dresser une première liste des enjeux et pistes de projets pour alimenter la future « Opération de Revitalisation de Territoire ».

Ateliers flash Belley – 23 et 24 juin 2022

Participation du CAUE aux ateliers mis en place par la Ville et les services de l'État, avec pour objectif d'identifier une stratégie globale et cohérente à l'échelle du territoire pour la reconversion des friches de Belley.

Ateliers flash Montréal la Cluse - 21 et 22 novembre

Dans le cadre du programme « Petites villes de Demain » le CAUE a été invité par la DDT à participer à une journée de travail, sur site, sur la mise en valeur des entités paysagères, cheminements et équipements des différents quartiers de Montréal-la-Cluse.

Le matin, une visite, à pied, a permis aux élus et associations d'exprimer leurs besoins et visions pour le devenir de la commune. L'après midi, deux groupes de travail ont hiérarchisé et spatialisé les actions.

Signature convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - 20 Octobre 2022 à Jujurieux

La première convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) du département de l'Ain a été signée par la préfète, le président de la communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, et les maires de Poncin et Pont d'Ain.

Pour marquer cette entrée dans la phase plus opérationnelle du programme « Petites Villes de Demain », les partenaires engagés tels le CAUE, l'ADIA et l'ALEC ont présenté une synthèse des études menées à l'ensemble des parties prenantes (pour le CAUE : "schéma des liaisons inter-quartiers" de Pont d'Ain).

• Avec la Préfecture

Comité Départemental de la transition énergétique dans l'Ain - 7 juillet 2022

Participation du CAUE à cette réunion pilotée par la Préfecture et la Région

• Avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

Comité local de cohésion territoriale - 8 septembre 2022

Participation du CAUE

• Avec la Commission Départementale de la Nature des sites et des Paysage (CDNPS)

Commission - 8 septembre 2022

Participation du CAUE



FAIRE VIVRE LES PARTENARIATS

■ ■ ■ AVEC L'ETAT (suite)

• Avec la DDT

Atelier itinérant dans le Dombes - 21 Septembre 2022

Le CAUE a participé à un atelier organisé par la DDT « Quels pourraient être les paysages de demain » au vu du contexte de changement climatique.

Matinée « optimisations foncières réussies dans l'Ain » - 23 septembre 2022

La DDT de l'Ain, en partenariat avec le CAUE, ont organisé une matinée de sensibilisation et de travail à destination des élus de l'Ain sur le thème de l'optimisation foncière et la densité. Des exemples de qualité dans l'Ain et plus largement dans la région ont été présentés par les équipes les architectes et paysagistes conseil de la DDT et du CAUE pour être source d'inspiration. Un exercice concret a été proposer à la soixantaine de participants, illustrant la complexité d'atteindre des objectifs de densification. Un recueil de fiches présentant des projets exemplaires sur ce thème à destination des maîtres d'ouvrage a été réalisé conjointement entre le CAUE et la DDT. Il est consultable sur le site du CAUE dans la rubrique « Nos publications ».

Atelier réflexion prospective Ain 2040 - 21 octobre 2022

Le CAUE a participé à un atelier de réflexion prospective organisé par la DDT de l'Ain. L'objectif des échanges par groupe a permis d'imaginer des scénarios de vie illustrés pour les Aindinois en 2050, face aux défis climatiques, énergétiques, sociaux et environnementaux actuels et à venir. Cette journée a regroupé près de 80 participants de tous horizons : élus, professionnels de l'aménagement, services de l'état et de collectivités, étudiants, etc.

Visite Ecoquartier de Trévoux - 16 novembre 2022

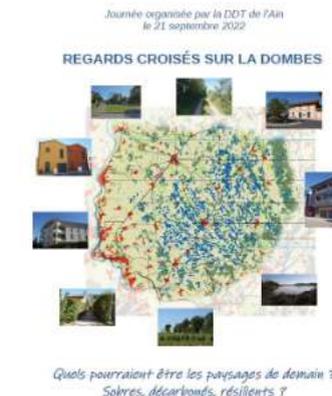
Participation du CAUE à la visite du quartier des Orfèvres à Trévoux, organisée par la DDT et la ville de Trévoux. Le programme de 380 logements s'est attaché à développer un nouveau quartier alliant renouvellement urbain et urbanisation nouvelle, et mettre les habitants au cœur de la réalisation du projet. Pour les équipements, il s'agit de construire en préservant les ressources locales : recycler, réemployer, exploiter des matériaux bio-sourcés.

■ ■ ■ AVEC L'UDAP

Le CAUE et l'UDAP s'associent pour proposer des permanences communes dans des collectivités (Miribel et Nantua). En appui du service ADS, ils apportent ensemble des conseils aux particuliers et/ou professionnels, en amont du dépôt de permis de construire. L'ABF intervient également au cours de la formation « patrimoine » organisée en juin chaque année.

■ ■ ■ AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE 01

Pour certains projets communaux, l'Agence 01 est invité à participer à des ateliers organisés par le CAUE dans le cadre de réflexion partagée avec les élus. Cela permet de mieux s'approprier le pré-programmé établi par le CAUE pour mener à bien l'étude de faisabilité.



FAIRE VIVRE LES PARTENARIATS

AUTOUR DU FLEURISSEMENT

Avec Aintourisme, le comité de fleurissement, le Conseil Départemental et le CAUE

• Villes et villages fleuris

Un partenariat a été initié en 2022 entre le comité départemental du fleurissement, le conseil départemental, Aintourisme et le CAUE pour développer un accompagnement technique, la mise à disposition d'outils pour les communes vers le label « villes et villages fleuris » et des actions de sensibilisation et de formation pour l'embellissement et la qualité du cadre de vie de ces communes.

Ce partenariat a été détaillé par notre présidente lors de leur assemblée générale à laquelle le CAUE a participé le Samedi 20 avril 2022 et signé le 3 juin 2023.



AVEC LES ACTEURS DE L'HABITAT

• Salon des maires à Bourg-en-Bresse - 7 octobre 2022

L'équipe du CAUE était présente au salon des maires, sur un stand au côté de l'Agence 01, SPL ALEC01, SOLIHA, ADIL 01.



AVEC L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE L'AIN

Réunions mensuelles de l'Association

Le CAUE participe régulièrement aux réunions mensuelles organisées par l'association des architectes de l'Ain.

Ces rencontres sont des moments d'échanges sur les pratiques métiers, les jurys, la réglementation, les difficultés du métier, c'est aussi l'occasion de réfléchir à des actions communes possibles (visites, manifestations, ...).

Journées Nationales de l'Architecture

Le CAUE et l'Association des architectes de l'Ain se sont à nouveau associés en 2022 pour co-organiser des visites de maisons d'architectes dans l'Ain, à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture.



AUTRES PARTENARIATS

- Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Ambition climat 2030

Le CAUE a participé à des ateliers organisés par le PNR Haut Jura destinés à réfléchir avec différents acteurs aux moyens d'adapter les ressources et les activités du Haut Jura, aux conséquences du changement climatique, et de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et réduire l'empreinte carbone du territoire pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050.

- HEPIA

Atelier paysage et patrimoine à Valsershône - 27 septembre 2022 et 1^{er} novembre 2022

Le CAUE a participé à l'animation de la journée de terrain de l'atelier de développement régional des étudiants en Master de Développement Territorial de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) et de l'Université de Genève (UNIGE). L'objectif de la journée était faire découvrir aux étudiants sur le terrain les enjeux du territoire du Pays Bellegardien.

Le CAUE était également présent à la restitution de l'étape de diagnostic des étudiants le 22 mars 2023

- COBATY

Participation du CAUE aux réunions mensuelles



COMMUNIQUER

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LE SITE INTERNET

Site internet

Il est réalisé sur la plateforme collaborative S-pass Territoires. En 2022, le site du CAUE a été revisité en interne pour donner plus de lisibilité aux informations communiquées au travers de ce support.

Réseaux sociaux

Le CAUE de l'Ain possède une page facebook qui permet d'informer sur l'activité du CAUE.

Youtube

Le CAUE dispose du chaîne Youtube sur laquelle sont déposées nos vidéos.

NEWSLETTER «écho du c.a.u.e 01»

Le CAUE dispose d'un newsletter depuis 2021 pour faire part de l'actualité du CAUE, partager les retours d'évènements, faire découvrir une publication, une fiche de l'Observatoire des CAUE présentant une production architecturale, patrimoniale ou paysagère de notre département ou le dossier thématique du mois du centre de ressources.

Toutes les newsletters sont disponibles sur notre site internet (rubrique CAUE).

PUBLICATIONS

• Publications numériques

Grâce à la plateforme S-PASS Territoires, le CAUE peut éditer des publications numériques qui sont ensuite valorisées sur le site internet. Des retours en images sur des évènements sont présentés sous cette forme (bilan des AINterpros, Journées Nationales de l'Architecture et assemblée générale), mais aussi le rapport d'activité depuis quelques années.

Retrouver toutes les publications du CAUE 01 (rubrique «Nos publications») sur www.caue01.org

• Publication papier

«Optimiser son foncier pour un cadre de vie de qualité»

Ce recueil de fiches conçu en partenariat avec la DDT de l'Ain, capitalise un certain nombre d'opérations d'aménagement inspirantes dans les domaines de l'habitat et de l'activité économique. Il présente des retours d'expériences positifs dans le département de l'Ain, et chez nos voisins.

Pour visualiser les fiches : **voir sur le site du CAUE rubrique «Nos publications»**

VIDEOS

De nombreuses vidéos ont été réalisées par le CAUE en 2022, illustrées pour certaines de prises vidéos depuis un drone acquis par le CAUE en 2022. Dans le cadre de l'exposition sur les œuvres de Jean-Vincent BERLOTTIER, plusieurs courtes vidéos ont permis de présenter, accompagner et compléter l'exposition. Pour notre assemblée générale, des interviews d'élus réalisés en amont, ont été présentés en vidéos.

D'autres vidéos sur des retours de rencontre ou des webinaires ont été enregistrées et mises en forme par le CAUE (AINterpros au Fort l'Ecluse, webinaire «Mon projet de A à Z»).

Retrouver toutes les vidéos du CAUE 01 sur notre [chaîne Youtube](#).



Le site internet en 2022

15780 personnes ont visité le site internet

41900 pages vues

Facebook en 2021

433 abonnés à notre page facebook

60 publications



[Introduction exposition Jean-Vincent Berlottier](#)



[Présentation du pont sur le Rhône par Jean-Vincent Berlottier](#)

TRAVAILLER EN RESEAU AVEC S-PASS TERRITOIRES

S-PASS TERRITOIRES, LA PLATEFORME COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE

Créée en 2011 à l'initiative du CAUE du Nord, S-PASS Territoires est une plateforme qui permet à chacun d'observer et de comprendre les territoires. Elle offre aux acteurs du cadre de vie des outils pour collaborer autour de projets. 9 CAUE et la Province de Flandre Occidentale sont adhérents. Près d'une trentaine de CAUE l'utilisent dans le cadre d'un projet. Le CAUE de l'Ain adhère depuis 2015.

Une plateforme, pour qui ?

La plateforme est ouverte à l'ensemble des acteurs du cadre de vie pour valoriser leur projet : les communes, les intercommunalités (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines), les CAUE, les associations (cercles historiques, comités de quartiers, associations locales), les partenaires d'ingénierie publique (parcs naturels régionaux, parcs nationaux, agences d'urbanisme, SIVU, SIVOM, syndicats mixtes, EPCI, etc.).

Une plateforme, pour quoi ?

La plateforme permet de valoriser un projet soit sous la forme d'un site internet, soit sous la forme d'une publication numérique, soit sous la forme d'une fiche descriptive du projet. Par exemple, il existe des groupes de projet sur des Observatoires des Arbres (Ain, Manche, Paris, La Réunion), Atlas des paysages (Ain et Val d'Oise), Questions d'élus sur les cimetières, Observatoire photographique, écoles durables à La Réunion, etc.

Une plateforme, comment ?

Elle prend la forme d'une suite d'outils numériques : un observatoire, des publications numériques, une médiathèque, des portails web, l'outil cartographique. Les données produites peuvent être mutualisées et partagées à un public, qu'il soit large ou restreint.

Une plateforme, pour quels territoires ?

Tous. La plateforme couvre le monde entier : de l'Ain à La Réunion en passant par Paris, l'Ouest de la France, la Belgique.

LE CLUB DES UTILISATEURS : le club des Spassionnates

Il réunit les CAUE adhérents à la plateforme S-PASS Territoires, deux fois par an. Lors de ces rencontres, nous évoquons les mises à jour évolutives, celles que les utilisateurs envisagent. Nous échangeons sur les projets mis en avant sur la plateforme. Tout au long de l'année, le CAUE participe à plusieurs groupes de travail :

- Affiner la base mission / Conseil aux particuliers
- Recherche et valorisation
- Observatoire des arbres
- Démarches pédagogiques.

Le directeur du CAUE de l'Ain participe au CODOR (Comité d'Orientation et de Gestion) réunissant les directeurs et visant à faciliter le déploiement de la plateforme auprès des CAUE, partenaires et des publics.

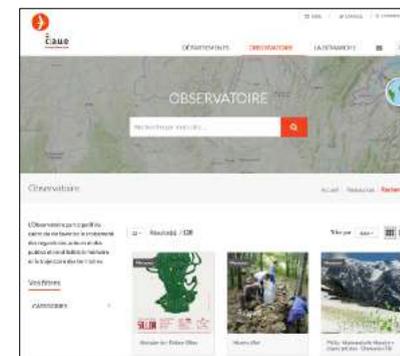
Zoom sur 2022 :

En 2022, une seule rencontre des utilisateurs a eu lieu, à Plouhinec dans le Finistère, en octobre sur 3 jours



Quelques chiffres

- Plus de **50 marqueurs** (exemple : Réhabilitation d'une maison à Divonne-les-Bains par Michel James JANCU Architecte ; un chêne pédonculé - Quercus robur à Lhuis ; la halle de marché à Lancrans, etc.)
- Plus de **120 fiches conseils aux collectivités** (cf. la partie dédiée dans le rapport d'activités en p. 4)
- **10 publications numériques** (exemple : la restitution du webinaire « mon projet de A à Z », le rapport d'activités, le bilan des Ainterpros, le retour en images des Journées nationales de l'architecture ou de notre assemblée générale).



TRAVAILLER EN RESEAU AVEC L'URCAUE ET LA FNCAUE

■ ■ ■ L'UNION RÉGIONALE DES CAUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

• Rencontre des CAUE d'Auvergne Rhône Alpes

Une rencontre des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes a été organisée le 4 juillet au Conseil Régional. Les membres des équipes de 11 CAUE de la région ont participé à ce rendez-vous.

Au programme : séance plénière, forum-stands des CAUE pour présenter des actions phares, atelier métiers supports

Des visites de terrain ont été proposées aux participants, sur les thématiques du patrimoine, du géosourcé et biosourcé ou encore de la biodiversité.

Le CAUE de l'Ain a participé à cette rencontre.

• Palmarès « Valeurs d'exemples »

L'Union régionale des CAUE de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en 2022 la deuxième édition du Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement intitulé « Valeurs d'exemples ® », dans l'objectif de promouvoir les réalisations en architecture et aménagement de qualité selon différents critères (valeur plastique d'ensemble, insertion dans le site, caractère innovant, qualité d'usage).

Différentes catégories sont représentées dans ce palmarès : réalisation d'urbanisme et/ou de paysage, espace public et aménagement paysager, construction publique et lieu de travail et service, habitat groupé et collectif, habitat individuel.

En 2022, les CAUE ont travaillé à l'élaboration du document de règlement, et l'Ain a sollicité des candidatures départementales pour cette nouvelle édition.

• « Arts en paysages en Auvergne Rhône Alpes »

En 2022, les CAUE de la Région ont complété le recensement et l'identification des œuvres d'Arts plastiques dans le paysage de notre département, lancés depuis 2017 au niveau régional. Les œuvres sont recensés via la plateforme Spass sur un portail mis en place par le CAUE, un mode opératoire a été rédigé pour aider les autres CAUE à intégrer leur information dans cette observatoire participatif.

Voir le site « Arts en paysage » : www.artsenpaysages-aura.com

• Le réseau paysage régional

Depuis 2018, le CAUE est engagé aux côtés de l'Union Régionale des CAUE afin de faire exister et vivre un réseau régional ayant pour sujet le paysage.

En 2022, le CAUE a poursuivi sa participation au comité d'animation du réseau paysage régional, et à la valorisation des rencontres des Jeudis du Paysage.

■ ■ ■ LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

• Adhésion à la FNCAUE

Le CAUE de l'Ain fait partie des 92 CAUE à l'échelle nationale, dont 80% environ adhèrent à la Fédération Nationale.

• Assemblée Générale

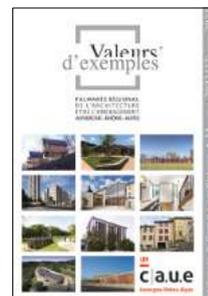
L'assemblée générale de la Fédération nationale des CAUE s'est tenue le 15 juin 2022 à Paris.

• Représentation à la Commission Technique Permanente

Notre directeur Baptiste MEYRONNEINC est représentant pour la région à la CTP.



Notre Présidente Clotilde FOURNIER est Vice-Présidente de l'Union Régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes



LA VIE DE L'ASSOCIATION

■ ■ ■ DU NOUVEAU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cédric CHARDON, président de la Fédération Française du Paysage Auvergne-Rhône-Alpes / Bourgogne-Franche-Comté, a été élu membre du Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale du CAUE le 24 Juin 2022, suite au départ de **Romain HUMBERT** (UNEP).

Vincent PATRIARCA, Directeur Départemental des Territoires de l'Ain, a remplacé **Guillaume FURRI** qui a quitté son poste de Directeur Départemental des Territoires de l'Ain, en novembre 2022.

■ ■ ■ ASSEMBLEE GENERALE 2022

Le CAUE a tenu son assemblée générale 2022 au Centre Innovance de Villieu Loyes Mollon. Le projet stratégique 2022-2026 a été présenté et distribué à cette occasion.

Retrouver le projet stratégique sur le site du CAUE dans la rubrique «LE CAUE» ou directement sur le lien : [projet stratégique 2022-2026](#)

■ ■ ■ L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Le CAUE accueille régulièrement des élèves de collège pour des stages de découverte, mais aussi des étudiants pour des stages plus longs.

En 2022, ont été accueillis :

Hugo JULLIAN-BINARD, élève de 3^e / 1 semaine / Collège St Pierre à Bourg en Bresse
Olga MILESHEVA, élève de 3^e / 1 semaine / Collège Yvon Morandat St Denis les Bourg
Romain GHERARDI, élève en 1^{ère} / 1 semaine / Lycée du Val de Saône à Trévoux
Victor CHANEL-CASTIAUX, élève en 3^e / 2 jours / Collège le Grand Cèdre de Coligny

Pauline SOLEIROL, étudiante Master II Architecture ENSA St Etienne / 4 mois
Emile LAMOURE, étudiant Master I Paysage à Angers / 4 mois
Romain BECAUD, étudiant Master II Architecture ENSA St Etienne / 3 mois de stage prolongé par un CDD de 2 mois en tant qu'architecte-conseil.



PROJET STRATEGIQUE 2022-2026
Son objectif est d'Accompagner la transition écologique des territoires aininois par des transformations vertueuses et des mutations durables.

Les axes du projet stratégique 2022-2026



LA VIE DE L'ASSOCIATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{ER} JANVIER 2023



Le Conseil d'Administration est composé de représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées, de personnes qualifiées, représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association, membres élus au scrutin secret.

I - QUATRE REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT membres de droit (Novembre 2022)

Mme **Emilie SCIARDET**, Architecte des Bâtiments de France,
Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain
M. **Vincent PATRIARCA**, Directeur Départemental des Territoires de l'Ain
Mme **Marilyne REMER**, Directrice académique des services de l'éducation nationale

II - SIX REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES désignés par le Conseil Départemental en juillet 2021

Mme **Véronique BAUDE**, Conseillère Départementale du canton de Gex, première adjointe à la mairie de Divonne-les-Bains, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à la jeunesse, aux collèges, à l'éducation et à l'enseignement supérieur.

M. **Alain CHAPUIS**, Conseiller Départemental du canton de Saint-Etienne-du-Bois, Maire de Saint-Etienne-du-Bois

M. **Henri CORMORECHE**, Conseiller Départemental du canton de Villars-les-Dombes, Maire de Mionnay

Mme **Clotilde FOURNIER****, Conseillère Départementale du canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à l'insertion, à l'emploi, à l'habitat et au logement

Mme **Anne-Laure OLLIET**, Conseillère Départementale du canton de Valserhône

Mme **Martine TABOURET***, Conseillère Départementale du canton de Ceyzériat, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie

III - QUATRE REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES désignés par le Préfet en Octobre 2021

M. **Christian COLLARD***, Architecte DPLG, Président de l'Association des Architectes de l'Ain

M. **Mathieu BIELOKOPYTOFF**, vice-président de la Fédération du Bâtiment et T.P. et représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI 01)

M. **Jacques GERBE***, Architecte DPLG

M. **Gilbert STORTI**, Ingénieur et Architecte spécialisé dans le bois

IV - DEUX PERSONNES QUALIFIÉES désignées par le Préfet en Octobre 2021

Mme **Catherine MAILLET**, représentant l'Association "Patrimoine des Pays de l'Ain"
Mme **Stéphanie PERRIN-CHANEL**, Architecte, Vice-Présidente du Conseil Régional l'Ordre des Architectes Auvergne Rhône-Alpes (CROA)

V - UN REPRÉSENTANT ÉLU PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION siégeant avec voix consultative

M. **Bruno SAVI**, Architecte-Conseiller

VI - SIX MEMBRES ÉLUS AU SCRUTIN SECRET PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE élus à l'assemblée générale de Septembre 2021 et Juin 2022

M. **Georges AGHADJANIAN**, représentant la Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain (CAPEB 01)

M. **Cédric CHARDON**, président de la Fédération Française du Paysage (FFP) Auvergne-Rhône-Alpes / Bourgogne-Franche-Comté

M. **Philippe COUTURE**, délégué départemental pour l'Ain de Vieilles Maisons Françaises (VMF 01)

M. **Alain GROS***, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (UDAF 01)

M. **Régis IMBERT**, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine (secteur du Bugey-Pays de Gex)

M. **Pascal PRUNIAUX**, Géomètre-Expert, représentant la Chambre Syndicale des Géomètres-Experts du département de l'Ain

AUTRES MEMBRES : avec voix consultative

M. **Baptiste MEYRONNEINC**, Directeur du C.A.U.E. de l'Ain

** : Présidente du CAUE de l'AIN, élue par le Conseil d'Administration le 12 juillet 2021

* : Membres du Bureau

REGARD SUR 2023 L'ÉQUIPE ET LES NOUVEAUX SECTEURS

01 Ain
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement de l'Ain

34 rue Général Delestraint
01000 BOURG-EN-BRESSE
tél. : 04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com
www.caue01.org

Veyle / Bresse



92 communes
2 intercommunalités
CA Bassin de Bourg-en-Bresse
CC de la Veyle

Sandrine HOUDIN, architecte-conseillère

Dombes / Sud Bugey



81 communes
3 communautés de communes
CC Dombes,
CC Bugey Sud,
CC Usse et Rhône

Anne SELVA, architecte-conseillère

Côtière / Plaine de l'Ain / Pays du Cerdon



76 communes
3 communautés de communes
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
CC Plaine de l'Ain
CC Côtière à Montluel
Référent audiovisuel (photo-video-graphisme)

Lucas MAIZERAY, architecte-conseiller

Val de Saône / Miribel Plateau



69 communes
4 communautés de communes
CC Bresse et Saône
CC Val de Saône-Centre
CC Dombes Saône Vallée
CC Miribel-Plateau
Référent patrimoine sur le département

Sylvain PONS, architecte-conseiller

Nord Bugey / Pays de Gex

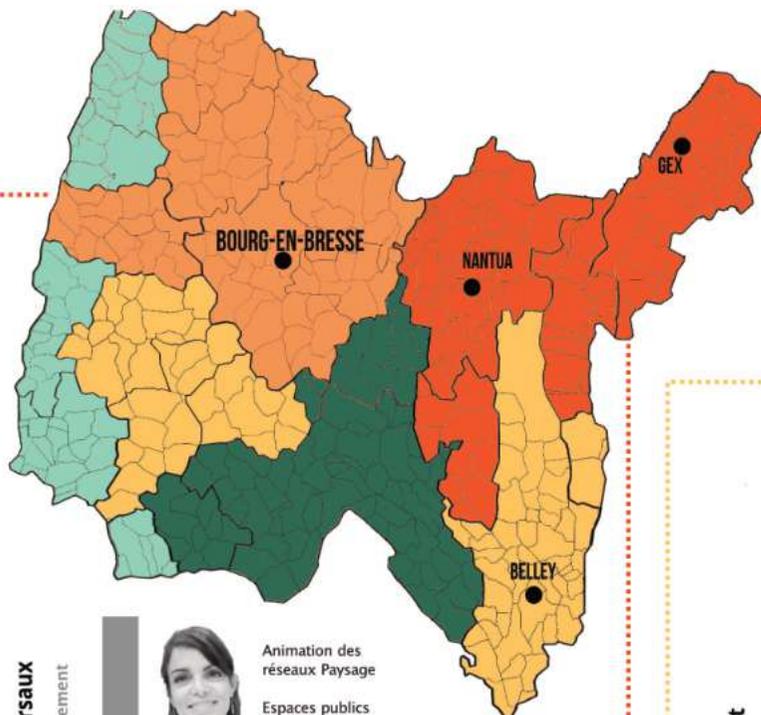


81 communes
3 intercommunalités
CA Haut-Bugey,
CC Pays Bellegardien,
CA du Pays de Gex

Matthieu VIGUIÉ, architecte-conseiller

PÔLE CONSEILS ET TERRITOIRE

Référent - coordinateur du pôle



Les chargés d'études transversaux

En appui sur l'ensemble du département



Animation des réseaux Paysage
Espaces publics
Végétalisation

Barbara FORMEL-YOUSFI, Paysagiste-conseillère



Conseil aux particuliers
Urbanisme opérationnel pour le département de l'Ain
Pédagogie - Sensibilisation
jeune public / scolaires

Bruno SAVI, architecte-conseiller



Paysage
Environnement
Formation - Sensibilisation
Publics Collectivités / Professionnels

Lorène JOCTEUR, paysagiste-conseillère

PÔLE FORMATION ET SENSIBILISATION

Référente - coordinatrice du pôle

L'ÉQUIPE DU CAUE DE L'AIN

Février 2023

Directeur du CAUE
Ingénieur - Architecte



Baptiste MEYRONNEIN

Secrétaire-comptable
Référente Ressources Humaines



Marie-Noëlle GUICHARDON

Assistante
Secrétariat - accueil



Laure PAGANI

Chargée de communication
Référente Événementiel



Nathalie GRANGE

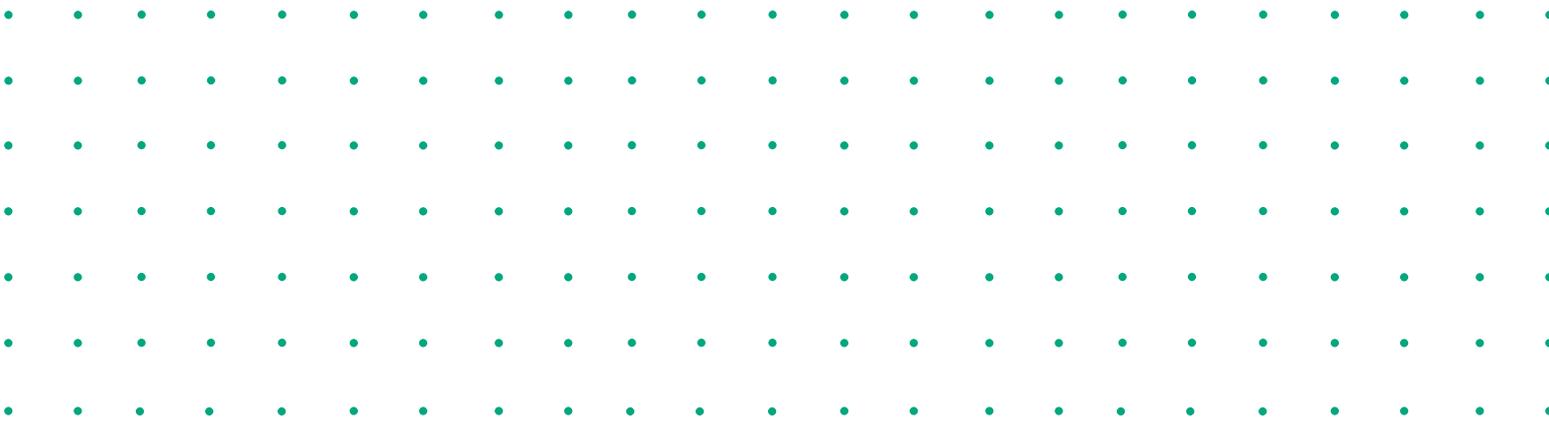
Chargée de documentation
Référente formation



Nathalie LEQUY

PÔLE DIFFUSION ET VALORISATION

Référente - coordinatrice du pôle



Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de l'Ain

34 rue du Général Delestraint
01000 Bourg en Bresse

04 74 21 11 31 - contact@caue-ain.com
www.caue01.org



Juin 2023